

6656, Alger = 1903

C. 28-6

1303

Alger

Protestations

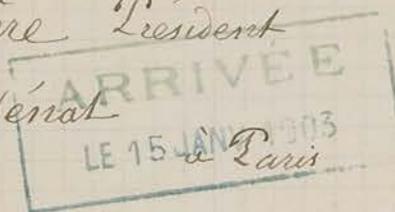
Monsieur

Le Ministre de l'Intérieur

à Paris

Alger le 10 janvier 1903

à Monsieur Fallière Président
du Sénat



Monsieur le Président,

et compatriote

J'ai l'honneur de venir aujourd'hui, porter à votre connaissance que, j'ai adressé à Monsieur le Ministre de l'intérieur, à Monsieur le Ministre de la justice, à Monsieur le Président du conseil d'Etat, ma protestation, au sujet du scrutin électoral sénatorial du 4 janvier courant, où le nommé Gérénte se trouve élu frauduleusement par 150 voix sur 297 votants, dont plus des deux tiers appartiennent au Candidat Chef Celta-Gaulois qui à lui seul, réunissait près des deux tiers des votes exprimés, si le dépouillement eut été fait dans les formes légales et de droit.

Un rapport très exact et succinct avec preuves indubitablement patentes, viendront justifier toutes les manœuvres déloyales de dol et de fraudes, qui ont vicié cette Election, en employant tous les moyens de substitution, pour que, cette Election soit nulle de droit. Par un des prochains couriers, j'aurais l'honneur, Monsieur le Président, de vous adresser copie inextinguible du rapport, qui sera expédié à tous ces Messieurs.

Je vous prie, de vouloir bien agréer

Monsieur le Président

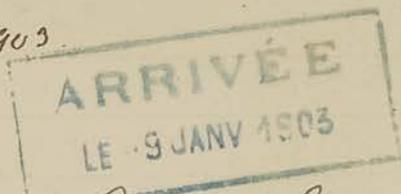
l'assurance de ma haute et bienveillante
considération.

Sernont Chef Celta-Gaulois

Candidat sénatorial du 4 janvier 1903

ex premier Gouverneur civil en 1848.

Alger le 5 Janvier 1903



à Monsieur le Président du Conseil d'Etat

Monsieur le Président

Je viens, au préalable de vous adresser toutes les pièces en règle de protestation, contre l'élection sénatoriale, de Monsieur Gerante, sénateur sortant, réélu en vertu de tous les moyens dolosifs et frauduleux et de corruption, par 150 voix, avec une seule de majorité, vous annoncer que je proteste énergiquement contre cette élection comme étant entaché de nullité, et que par un des prochains courriers, il vous sera adressé, Monsieur le Président, toutes les pièces justificatives légalisées, dont copies conformes seront adressées à Monsieur le Ministre de l'intérieur et à Monsieur le Ministre de la Justice, ainsi qu'un rapport motivé, sur tous les agissements déloyaux dont il s'est rendu coupable, pour arriver à obtenir cette seule misérable voix, et dont des personnages de haute marque, se trouvent compromis.

Je vous prie de vouloir bien agréer,

Monsieur le Président,

L'assurance de ma haute considération

Sermont

Chef. Ette. Gaulois

Candidat sénatorial du 4 Janvier 1903

Le seul acclamé dans une réunion à l'hôtel de ville par plus des trois quarts des délégués sénatoriaux le samedi à 11h du soir 3e.



Vu pour légalisation de la signature

de M^r Sermont

apposée ci

ALGER, le 6 Janvier 1903

P. le Maire: l'Adjoint délégué,

J.S. Dans ma prochaine exposition, j'exposai, pourquoi? et n'y eut pas la signature de M. Gerante sur l'Affaire

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
- 9 JANV 1903
DES AFFAIRES POLITIQUES

Alger le 5 janvier 1903



à Monsieur Le Ministre de l'Intérieur,

Monsieur le Ministre,

Je viens, au préalable de vous adresser toutes les Pièces en règle de protestation, contre l'élection sénatoriale, de Monsieur Gérente, sénateur sortant, réélu par tous les moyens de dol et de fraudes par 150 voix, avec une seule de majorité, vous annoncer que, je proteste énergiquement contre cette Election comme étant entaché de nullité, et que par un des prochains Courriers, il vous sera adressé, Monsieur le Ministre, toutes les Pièces justificatives légalisées, dont les copies conformes seront adressées à Monsieur le Ministre de la Justice, ainsi qu'à Monsieur le Président du Conseil d'Etat, ainsi qu'un rapport motivé, sur tous les agissements déloyaux, dont on s'est servi, pour arriver à obtenir cette seule et misérable voix, et dont des personnages de haute

de majorité

marque, se trouvent compromis.

Je vous prie de vouloir bien agréer,

Monsieur le Ministre,

l'assurance de ma haute considération.

Simon

chef Celte-Gaulois

Candidat sénatorial du 4 janvier 1903

le seul acclamé dans une réunion à l'hôtel de ville, par plus des trois quarts des délégués sénatoriaux, le samedi à 11 heures du soir etc



Vu pour légalisation de la signature
de M. Simon
apposée ci dessus

ALGER, le 6 janvier 1903

P. le Maire: l'Adjoint délégué,

25 centimes le numéro avec la photographie
du Chef Celte-Gaulois, au Profit de la Propagande Celtique-Gauloise.

Le Programme du Chef Celte-Gaulois SÉMONT

CANDIDAT SÉNATORIAL

LE VIEUX PIONNIER DE LA COLONISATION ALGÉRIENNE

QUI PARAITRA LES JEUDI 25, DIMANCHE 28 ET MARDI 30 DECEMBRE 1902

Le Programme sera adressé à tous les Délégués Sénatoriaux du Département.

Ceux des Communes éloignées qui ne l'auraient pas reçu à temps pourront, à leur arrivée à Alger, le réclamer au Bureau, 39, rue Bab-el-Oued.

BIOGRAPHIE

DU CHEF CELTE-GAULOIS SÉMONT

Avant que vous preniez connaissance du programme du Chef-Celte-Gaulois, nous allons vous donner connaissance d'une partie de sa biographie.

Nous vous dirons que Sémont a débuté très jeune dans la vie politique, son premier début fut à la Révolu-

tion de juillet 1830. Quoique enfant, qu'il était, il fut le premier, qui leva la hampe du drapeau de l'alliance populaire aux trois couleurs, qu'il ne la quitta que pour la placer et remplacer par celle qui faisait flotter et balancer dans les airs, l'emblème à fleurs de lys de la légitimité.

En 1840, à la tête de la jeunesse républicaine de sa ville natale, fit mettre du retard au départ d'un régiment de cavalerie, appelé en toute hâte à Toulouse, où des troubles avaient éclatés, et le lendemain de ce jour, il empêcha à la commission

de recensements des portes et fenêtres, de le faire au sujet du nouvel impôt, de ce fait la ville resta trois à quatre ans sans le payer.

En 1848, comme vous le savez, il proclama la République à Alger le 27 février, il fit partir le soir à six heures, de concert avec le Duc d'Aumale, le vapeur le *Solom*, pour apporter au gouvernement provisoire, la dépêche lui annonçant que la République était proclamée à Alger, laquelle dépêche arrivait à Paris le 4 mars, au moment où le gouvernement provisoire, s'était réuni au

Palais Bourbon, pour proclamer la Duchesse d'Orléans régente, la dépêche arrivant juste à ce moment et avant que la Duchesse ne fut arrivée, le gouvernement provisoire proclama la République, sur la dépêche de Sémont et du Duc d'Aumale. Lorsque la Duchesse arriva, Thiers allant à son devant, lui tint ces propos : Madame, il est trop tard, le gouvernement provisoire vient de proclamer la République. De ce fait l'Algérie fut sauvée à la France, sans quoi, elle n'aurait pas tardé à passer aux mains des Anglais, ce qui était

déjà entendu avec Louis-Philippe. *Donc, c'est à Sémont que l'on doit que l'Algérie est restée Française.* (Avis aux hommes sérieux).

Le 28 février au matin, Sémont donna l'ordre au général Changarnier, de faire saluer l'avènement de la République par les batteries de terre et de mer, ce qui eut lieu à 8 heures du matin, il reste encore quelques témoins de l'époque.

Sémont, resta à administrer l'Algérie, de concert avec le Duc d'Aumale, jusqu'au 10 mars 1848, jour où M. le général Cavaignac, arriva pour prendre possession de l'administration gouvernementale, vu que Sémont se reconnut trop jeune et pas assez expérimenté, pour rester comme Gouverneur général de l'Algérie.

Depuis cette époque, il est resté retiré, jusqu'en 1893, il s'était promis de ne rien faire jusqu'à cette époque, si la Providence lui conservait la vie, et il en a été ainsi, et en avril de cette année 1893, il lança sa carte programme de candidat celte-gaulois, aux élections du 20 août même année qu'elle fit le tour du monde.

Sémont s'est révélé celte-gaulois, et on le révéla, comme étant le descendant direct d'Argovère Brenn des Sept-Monts, qui par corruption est venu Sémont tout court en 1793, où son bisaïeul abandonna son titre nobiliaire que pour s'appeler Sémont seulement,



«SÉMONT»
CHEF CELTE-GAULOIS

dont copie de la lettre de révélation va vous être donnée à la fin de la biographie, plus une poésie, qui lui fut adressée par M. Keradec, lieutenant de vaisseau, qui vient pleinement justifier ses droits de Brenn.

Depuis cette date, vous n'ignorez pas la part active qu'a pris Sémont dans tous les troubles anti-sémites qui eurent lieu de 1896 à 1901, c'est à lui que l'on a dû que la circulation en ville fut rétablie le soir à 5 heures, le 25 janvier 1898, et que, toute la journée personne ne pouvait traverser les files de soldats échelonnées dans toutes les rues, pas même M. Berseville, secrétaire général du gouvernement et divers employés à sa suite, ne purent eux-mêmes les couper, ce ne fut que grâce à Sémont qui s'est trouvé par hasard au coin de la rue Mahon et Bab-el-Oued, qui dit à l'officier de service qu'il pouvait laisser passer ces messieurs, en lui signalant leurs qualités, il doit bien y avoir encore quelques-uns de ces employés au secrétariat du gouvernement qui peuvent attester et certifier le fait, donc Sémont a en lui un certain pouvoir accordé par la Providence, qu'en général on ignore.

Vous ne devez pas ignorer que c'est à Sémont que nous devons que le sang n'a pas coulé à flots dans les rues pendant les années de troubles et de tourmente ; vous n'ignorez pas que c'est et ça été toujours lui seul qui apaisait les masses tumultueuses,

vous ne devez pas ignorer qu'aussitôt que des troubles se manifestaient, il était appelé par qui de droit pour les arrêter, c'est à lui que l'on doit aussi que le calme et la reprise des affaires sont revenus.

Les pièces que vous lirez à la fin vont vous justifier que Sémont est notre vrai chef celte-gaulois.

Quant Sémont publiera sa longue vie politique et patriotique, vous serez surpris d'apprendre le fruit de ses travaux dont vous y puiserez de bons et sages conseils.

Maintenant que chaque candidat,

qui se présente à vos suffrages, vous développe un passé comme celui de Sémont, des études aussi approfondies que les siennes, alors vous aurez à faire votre choix entre les uns et les autres, mais en l'état, aucun ne pourra le faire, donc votre choix en homme d'honneur et de non vendu, la loyauté de votre conscience, vous commande et vous fait un devoir d'honneur et de patriotisme d'accorder votre mandat au chef celte-gaulois, qui a su et sait toujours défendre vos droits, d'autant plus que Sémont est d'une bien grande expérience, dont vous allez en juger par vous-

même à la lecture de son chef d'œuvre, de son programme, dont il a déjà été complimenté par des personnages importants et très compétents de notre société.

Baron de PEYREMALE,
aussi descendant des Gaulois Celtes.

AVERTISSEMENT AUX Citoyens Électeurs Délégués Sénatoriaux

—«O»—
Avant de lire notre Programme, sachez que nous menons notre campagne électorale seul, sans comité, ni courtiers électoraux, ne désirant pas jouer le rôle de corrupteur, ni faire de corrompus, ni avoir des traitres autour de nous, malheureusement, il y en a que de trop.

Si nous ne sommes pas allé visiter

vos communes, c'est que nous avons jugé, qu'il n'était pas urgent, d'aller dépenser des sommes folles à parcourir le département, qui est par trop grand, pour aller solliciter le suffrage de un à quatre délégués par communes, à l'exception de quelques-unes qui varient de six à neuf, quand tous les électeurs, au nombre de 299, doivent tous se trouver réunis à Alger, le 2 ou 3 janvier, pour voter le 4 janvier 1903. C'est dont ici, dans une seule séance, où nous vous inviterons, pour avoir l'honneur de vous voir tous ensemble et vous exposer notre Programme; par ce fait, nous aurons économisé pas mal de faux frais, qui seront réservés, pour être distribués à de pauvres ouvriers nécessiteux, dans ce moment de calme des travaux.

Nous vous dirons aussi que, si nous venons affronter cette scène électorale en nous mettant à la disposition de Messieurs les Délégués, qu'ils sachent bien que, ce n'est pas pour avoir l'honneur ni l'orgueil d'être élu sénateur, hélas non!!! Ce n'est absolument que, pour votre bonheur, pour relever la confiance et les affaires si ébranlées et faire donner un essor plus important au développement de notre chère Colonie; car vous ne devez pas ignorer que notre situation est bien au-dessus de celle de sénateur, puisque nous avons été reconnu, reconnaissance incontestable et incontestée, de Chef Celte-Gaulois, ce qui signifie et veut dire, Chef d'un Peuple, Chef d'une Nation. Comme vous le voyez donc, ce n'est pas le désir de briguer l'honneur d'être sénateur, mais bien celui d'arriver à pouvoir faire prospérer l'ensemble de vos intérêts et ceux de la Colonie qui sont liés, et nous nous plaisons à venir vous dire et vous renouveler, afin de ne pas vous laisser entraîner à marcher comme des moutons de Panurge, vers ceux qui, jusqu'ici, n'ont rien fait pour vous, ni améliorer la situation de la Colonie, et ne feront rien à l'avenir pour cela, je ne crains pas de le dire hautement, car depuis 1870, qu'ont-ils fait vos mandataires? Rémémorez vos mémoires et vous répondrez: Rien!

SÉMONT
Chef Celte-Gaulois.

MON PROGRAMME
se trouve résumé dans ma
Carte électorale d'avril 1893
ainsi conçue:

DISSOLUTION, RÉVISION, ABROGATION
RÉFORMES EN GÉNÉRAL
SUR TOUTE LA LIGNE
EN AVANT, DE L'AVANT
CARRÉMENT, LOYALEMENT

Haut la tête, Haut le cœur, sans
craindre et sans peur, pour l'honneur de
l'Evolution sociale, dans l'intérêt des
Masses et de la Nation.

Ce sont toutes ces réformes qui
sont en partie exposées et expliquées
dans mon programme.

Alger, le 15 Novembre 1902.

SÉMONT
Chef Celte-Gaulois
Candidat aux Elections Sénatoriales
du 4 Janvier 1903.

AVANT-PROPOS DE MON PROGRAMME

Citoyens Electeurs,

En poursuivant la ligne de conduite Patriotique, que les événements m'y ont poussé, je n'ai jamais cessé depuis 1893, de suivre la marche en avant de la politique celtique-gauloise, que, je suis venu vous révéler, dans cet ordre d'idée, je n'ai pas la prétention de venir la faire adopter par les incrédules et les anti-Celtes-Gaulois, mais bien aux personnes de race imbues de leurs principes celtiques, des idées de fraternité, de loyauté et d'humanité, que professaient nos ancêtres, ce que je désire aussi, c'est de faire comprendre à nos frères de la même nation, qu'il faut que, nous arrivions à serrer les coudes les uns les autres, pour pouvoir parvenir à revendiquer notre nom de Celtes-Gaulois, ainsi que la reconstitution de notre Patrie la Gaule, en reportant nos frontières aux limites primitives, en employant des moyens légaux, sans guerre ni révolution.

C'est pourquoi je pose ma candidature au Sénat, qui sera combattue par des allégations malveillantes et mensongères, mais ne les écoutez pas! ne vous y arrêtez pas!

Si je me présente dans ce nouveau tournoi électoral c'est pour arriver à vous faire améliorer la situation, et vous faire faire une nouvelle constitution républicaine fraternelle et sociale, au lieu d'avoir une constitution basée sur les idées et principes du droit divin.

Alger, le 15 novembre 1902.

PREMIÈRE PARTIE

PROGRAMME DU CHEF CELTE-GAULOIS SÉMONT

*Vieux Pionnier de la Colonisation
Algérienne*

Auquel on doit que l'Algérie ne fut cédée à l'Angleterre, en 1848 ou 1849, et que le Gouvernement Provisoire proclama à tout jamais l'Algérie Française, dont aucun des Candidats, qui se présentent, ne connaissent ce fait de notre Histoire, et à qui on le doit.

*Aux Electeurs Sénatoriaux aux
Elections Sénatoriales du 4
Janvier 1903.*

Citoyens Electeurs,

Mes intentions étaient de rester neutre à cette élection, bon nombre de personnes amies dans toutes les classes de la Société m'ont vivement sollicité à poser ma candidature; malgré ma grande fatigue et mon âge avancé, je n'ai pu résister à leurs désirs et j'ai compris qu'il était aussi de mon devoir, vu les campagnes électorales que j'ai menées dans les précédentes élections, depuis 1893 à nos jours, je ne pouvais qu'accéder à toutes les sollicitations, sincères, ou non! Et, vu la grande expérience que tous ces tournois électoraux m'ont fait acquérir encore, font que je ne puis me soustraire aux supplications qui me sont adressées journellement, je viens donc en conséquence aborder à nouveau la scène électorale sénatoriale, en me mettant à la disposition des électeurs sérieux sénatoriaux, et je leur dis que:

Je ne sais, si vous vous rappelez et souvenez de tous mes Programmes aux diverses élections qui eurent lieu depuis le 20 août 1893, où je vous ai toujours conseillé de choisir vous-mêmes, Electeurs des deux catégo-

ries, les candidats aux fonctions de député ou de sénateur, parmi les hommes connus de vous, remplissant toutes les conditions voulues par leurs connaissances pratiques des grands besoins de la Colonie et des réformes et améliorations à y apporter, choisir votre candidat parmi les anciens habitants qui ont toujours vécu depuis de longues années au milieu de vous, auxquels vous reconnaissez qu'ils connaissent vos mœurs, vos habitudes et vos besoins et les réformes économiques, puis ne pas vous laisser entraîner par de longs discours oiseux, creux comme de vieux tonneaux percés, ne contenant rien de potable dans leurs intérieurs.

Je ne me permettrais pas aujourd'hui, de venir ici critiquer vos idées, vos inspirations, votre prévoyance, votre jugement sur tel ou tel candidat, qui a fait déjà sa déclaration et exposé son programme, suivant son aptitude et ses connaissances politiques et coloniales, ni sur la manière de vous le présenter, en venant calomnier et discréditer à vos yeux ses collègues par des discours diffamatoires, faire comme dit le proverbe, quand on veut tuer son chien, et afin de ne pas être blâmé, on dit qu'il est enragé.

C'est à peu près ce système que l'on emploie aujourd'hui, pour discréditer son adversaire, que l'on craint, défliez-vous de ces agissements et arguments peu loyaux.

Puisque dans toutes les élections, je suis intervenu, pour vous avertir et vous éclairer, je dois comme candidat, vous laisser le libre arbitre de faire votre choix honnête et loyal.

Je ne dois pas rester aujourd'hui en lettre morte, et mon devoir, en ma qualité de Chef Celte-Gaulois, reconnu en Algérie, dans la Mère Patrie, et dans presque toutes les parties du monde est de venir à nouveau, vous signaler et vous dire, ce que vous aurez à imposer à celui dont vous aurez fait choix. Ce sont les améliorations et réformes vous intéressant au plus haut degré, que je vais vous exposer dont aucun programme que l'on vous a présenté, n'en fait mention, et ce pour cause.

Puisque les 6 candidats sénatoriaux, qui se sont réunis à la Mairie d'Alger, pour présenter leurs programmes et les discuter entre eux et avec Messieurs les Maires d'Alger et des communes rurales, ainsi que Messieurs les Conseillers municipaux d'Alger et Conseillers généraux, je n'ai pu y assister, vu qu'il m'a été défendu de pénétrer dans la salle où on était réunis, attendu que, je n'avais pas fait au préalable ma déclaration de candidat. (Sur cet incident, je reviendrais en parler), vu qu'il n'y a pas lieu à le faire, attendu, que la loi du 17 juillet 1889 oblige à ceux qui ont la prétention de se présenter à la députation, de faire à la Préfecture du collège électoral, la déclaration de candidat, cinq jours au moins avant le jour fixé pour le vote, donc en matière de candidat aux Conseils municipaux, Conseils généraux et au Sénat, on n'a pas besoin de se faire connaître candidat, que la veille, ou le jour même du vote pour ces trois sortes d'élections.

Messieurs, aujourd'hui, je suis assez connu, je ne dirais pas de vous tous, Messieurs les électeurs sénatoriaux, mais bien de presque toute la population Algérienne et de la mère-Patrie, qui attend avec patience, le jour où les Algériens enverront à un Parlement, le chef Celte-Gaulois, non seulement pour ses opinions politiques et patriotiques, mais pour

tout le bien qu'il a fait en Algérie, depuis 1848, et principalement à Alger, pendant les années de troubles et de terreur noire de 1896 en 1901, et que, si la circulation fut rétablie le 25 janvier 1898, cela a été grâce à l'intervention du chef Celte-Gaulois, près du Gouverneur, pour lui faire lever les haies de troupes qui barraient toutes les artères des rues, qui empêchaient toute sorte de communication d'une rue à l'autre.

Après l'entrevue du chef Gaulois avec Monsieur le Gouverneur, qui dura 5 à 10 minutes, à 4 heures et demie du soir, ordre fut donné à 5 heures de cantonner les troupes et de laisser la circulation libre.

Je me borne à vous faire cette simple citation, tout en ayant bien d'autres connues d'une forte partie de la population.

Je m'arrête à cette citation, puisque j'ai pas mal de choses et faits, à vous citer, à vous instruire, pour vous les dire et les faire, il faut les connaître, pour vous justifier ces paroles que j'avance, permettez-moi lecteur, de vous citer ce jeu de mots, et de vous poser la question très simple, combien font quatre-vingt-dix-neuf et un, vous allez bien entendu répondre immédiatement que cela fait cent, hé bien non! ce n'est pas le nombre cent, je le justifierais à la 1^{re} réunion, ou à toute personne qui désirera le savoir.

Ceci dit, revenons à notre exposé, et arrivons à exposer autant que possible les grandes questions économiques Algériennes et Coloniales, pour faire en sorte de faire renaitre la confiance et les affaires, faire prospérer la viticulture, l'agriculture et tout ce qui est en rapport, ainsi que de faire renaitre la sécurité d'autre temps que nous n'avons plus, à qui la faute? Au gouvernement, aux administrations, à nous tous les premiers, d'avoir été assez faibles, assez lâches, pas de fermeté, beaucoup de bassesses, s'être laissé corrompre lorsqu'il s'agissait d'envoyer au Palais-Bourbon ou au Sénat, des hommes fermes et patriotes, des hommes d'honneur et loyaux et non des ambitieux, des orgueilleux, des corrupteurs et corrompus, qui ont affaibli l'esprit et l'honneur de la nation dont nous ressentons le contre-coup dans la Colonie, réfléchissez afin de faciliter à nous relever.

Mais pour cela, que faut-il?

Puisque les nombreux candidats qui se sont déclarés, et qui se sont présentés devant une très, très faible minorité d'électeurs sénatoriaux, pour exposer et discuter leurs programmes qui ne font nullement questions, des questions économiques coloniales, si ce n'est quelques faits copiés sur mes différents programmes ou affiches, je vais donc me permettre de dire ce qu'il faut pour la Colonie, et après cet exposé qui vous intéresse au plus haut degré, je vous traiterais les questions économiques, politique et patriotique, nationale et gouvernementale.

Chers concitoyens, je vous dis donc que, pour arriver à concilier tous les esprits, pour avoir une Algérie, calme et prospère, redonner la sécurité qui n'existe plus, et redonner la marche progressive à la Colonie.

Quel est le 1^{er} acte du Gouvernement qu'il faut

1^o C'est la modification à la loi de 1889.

2^o il faut aussi modifier le Décret Crémieux de 1871. Concernant les israélites, dont cette affaire offre aujourd'hui beaucoup de difficultés, at-

tendu, qu'il y a plus de trente ans, et qu'il serait très difficile aussi, de pouvoir revenir sur les règlements des successions, au point de vue de la loi hébraïque, vu qu'elles ont été réglées sous le point de vue de notre législation, c'est une grosse affaire à étudier et à examiner sans parti pris et avec toute la loyauté,

3° faire une nouvelle loi organique Coloniale, au sujet des Conseils Municipaux, Généraux, Supérieurs et Délégations Financières.

Que faut-il ?

Pour avoir le plus beau joyau de la Mère Patrie, Calme.

Il nous faut un chef, un Gouverneur, qui connaisse le pays. Ses habitants, leurs mœurs, leurs habitudes, leurs ressources, leurs besoins, les réformes à y introduire, qu'il soit écouté, aimé, estimé de la Population, secondo qu'il ait une organisation impartiale et Paternelle, qui n'a pas encore existé chez presque tous nos anciens Gouverneurs depuis le Père Bugeaud.

Pour la sécurité, que faut-il ?

Tenir la main à ne pas laisser débarrer si facilement dans nos Ports, ni laisser pénétrer par nos frontières, le premier individu venu, sans savoir d'où il sort, sans s'informer s'il est porteur de papiers en règle qui établissent son identité, et sans encore se préoccuper de connaître quels seront ses moyens d'existence, lorsque, on lui aura accordé son émigration dans notre Colonie.

Quant à la question des indigènes arabes

J'avais signalé dans le temps, à Monsieur le Ministre de l'Intérieur par ma missive du 13 Mars 1900, missive légalisée par le Maire d'Alger, de redonner aux Cadis, toutes les affaires correctionnelles indigènes, et c'est sur ces données que l'on a institué les Tribunaux répressifs, qui commentent à produire leurs effets, mais ce n'est pas encore ce qu'il faut, pour atteindre le but d'une grande sécurité.

Pour la prospérité de la colonie Que faut-il ?

Le dégrèvement de certains impôts frappant la classe ouvrière et les colons, que la jeune génération administrative ne sait ni ne veut comprendre.

Créer à Alger, un port franc, que j'ai déjà proposé plusieurs fois depuis le président Carnot, et dont on a commencé à en parler sur l'initiative que j'ai donnée aux Présidents de la République et à divers Ministres et principalement à celui de l'Intérieur, dans ma lettre du 20 mars 1900, visée et légalisée, ainsi que le récépissé du 22 mars 1900. L'établissement de ce port franc obligera le commerce à créer de vastes constructions pour servir d'entrepôts.

La baie d'Alger qui se prête à pouvoir faire un port immense, cela serait par commencer à installer entre Hussein-Dey et Maison-Carrée un grand arsenal maritime et militaire, dont le gouvernement ferait bien de faire mettre à l'étude cette idée, mais pour l'y pousser, faut-il que vous compreniez d'envoyer au Sénat un homme qui soit bien porté à la prospérité de la colonie, et qu'il ait l'oreille et écouté du gouvernement pour qu'il puisse aboutir à faire réaliser ce projet.

Il appartient aussi à l'Etat de faciliter la création de voies ferrées à voies étroites, des chemins vicinaux et ruraux, sillonnant nos trois départements algériens, pour faciliter les transports des produits de l'agriculture, de la viticulture, des mines, des

carrières, ainsi que les bois de nos forêts, qui ne peuvent aujourd'hui s'exploiter, mais qui s'exploiteront et viendront alimenter le trafic des voies ferrées, qui aboutiront aux divers ports du littoral, pour fournir du nolis à notre marine marchande.

Pour la marche progressive de la Colonie. — Que faut-il ?

Que l'Etat facilite de faire de grands et petits barrages pour pouvoir utiliser à l'arrosage du sol, tous les grands et petits cours d'eau, qui se trouvent actuellement perdus, cela facilitera aussi à pouvoir créer des usines qui n'existent pas encore, pour l'exploitation de nos produits divers.

2° Faire faire par les hommes des maisons pénitentiaires des sondages dans nos plaines arides, pour faire jaillir à la surface du sol les sources, les cours et nappes d'eaux souterraines, pour être utilisées à l'arrosage et à la création d'usines, et leur faire faire aussi des défrichements pour des plantations de diverses cultures qui réclament un bon et grand défonçage.

3° Que le Gouvernement, par ses hommes sérieux et compétents, intervienne pour faciliter et bien encourager la bonne culture du tabac si délaissée, quand l'Administration en achète pour plusieurs millions tous les ans à l'Etranger, il est plus que probable qu'en haut lieu on objectera que nos tabacs ne sont pas de première qualité, qu'ils sont par trop ou pas assez chargés de parties résineuses, que la feuille est par trop ou pas assez épaisse, qu'il n'a pas la finesse de qualité, ni la couleur voulue pour recouvrir les cigares, encore qu'il ne brûle pas bien, que les cendres sont noires au lieu d'être blanches, que beaucoup a le goût et le parfum du fourrage.

A toutes ces objections qui ont déjà eues lieu, il est bon de répondre que ce ne sont pas toujours les tabacs qui ne remplissent pas toutes les qualités requises que demande l'Etat, je ne disconviendrais pas de ces faits, mais il est très bien de dire aussi, que ce sont Messieurs les Employés de cette Administration qui trop souvent ne sont pas à la hauteur de la tâche dont ils ont la mission. — Je sais que par trop le fourbi qui s'est pratiqué pendant plusieurs années dans le temps. Ce sont donc ces derniers qui ont le plus nu à développement de cette belle culture qui serait un des produits agricoles le plus lucratif à nos producteurs, ainsi qu'à notre Colonie et au Gouvernement.

4° L'expérience en divers essais eurent lieu pour la culture du coton, elle fut dans le début enrayée par le fait des employés de l'Administration comme dans celle des tabacs, on peut peut-être se souvenir qu'à Alger, il y eut un certain personnage du nom de Valier, qui fit le plus de mal possible à la culture de ce produit; aujourd'hui, il serait nécessaire que le Gouvernement intervienne par des primes d'encouragement pour faire reprendre cette culture, d'autant plus que dans l'île de Malte, on le cultive avec de très grands avantages, on pourrait donc le cultiver dans les mêmes conditions, surtout dans les contrées qui se trouvent sous la même altitude.

5° Encourager à nouveau la culture du mûrier, sous plusieurs rapports lequel croît très facilement sous notre climat, duquel on se sert pour le charronnage, avec la première feuille on élève les vers à soie, la 2^{me} sert de nourriture aux jeunes vers, puis avec son f-uit on fait des confitures, des sirops, et sert aussi à nourrir la volaille dans les fermes.

6° Il faut aussi que l'Etat encourage la culture du Ramie, lequel donne de très bons résultats dans les terrains arrosables, sans qu'il soit besoin de lui donner beaucoup de main-d'œuvre, il ne faut pas perdre de vue que, ce textile est appelé à remplacer avec avantage, la soie, le lin et le chanvre dans de certaines industries.

Consulter à ce sujet la brochure de la Société du Ramie, rue du 4 Septembre à Paris.

Une des grandes cultures dont le Gouvernement, le Gouverneur, Sénateurs, Députés, les Conseillers généraux des trois départements qui auraient dû depuis longtemps se préoccuper d'introduire dans la colonie, c'est la culture de la Bette-Rave à sucre, qui poussera très bien dans tous nos terrains d'alluvion, que nous possédons tout le long de nos cours d'eau, et ceux sablonneux, qui existent dans nos trois départements.

Nous sommes tributaires de la Mère Patrie et de l'Etranger de plusieurs millions de francs de sucre par an, quant nous pourrions en garder une forte partie, si ce n'est la totalité, et pouvoir au besoin en faire l'exportation.

Cette culture bien comprise, donnera de très grands et bons résultats et donnera en même temps à la construction de diverses usines de raffineries et de distilleries, qui nous attireront des capitaux, et des ouvriers, qui peupleront d'autant la Colonie, et les capitaux, qui nous viendront nous resteront.

Je ne pousse pas plus loin aujourd'hui à vous démontrer que, je suis à même de connaître tous vos intérêts, que, tout candidat devrait connaître, pour pouvoir les raisonner et défendre à la Tribune du Sénat, combien en rencontrerez-vous ?

Je me réserve encore de vous exposer oralement, tout ce qui convient de faire, en matière de culture, de viticulture, de pisciculture et autres dans la Colonie, ainsi que toutes les réformes à y introduire ainsi que les améliorations.

Donc sur tous ces chefs et d'autres à développer.

Je ne cesserais de dire au Gouvernement, à toutes les Assemblées, et aux Administrations, encouragés la Colonie et les colons qui sont les premiers outils pour faire fructifier la Terre, pour qu'elle puisse nous fournir tous les aliments nécessaires à l'existence des travailleurs des villes et à cette armée immense de non producteurs. . . . dégrèvez, dégrèvez le plus possible les lourds impôts que vous leurs avez imposés, car il faut considérer notre Colonie Naissante (Puisque elle n'a pas encore un siècle d'existence) comme un enfant adolescent, ne pas chercher à l'écraser sous un lourd fardeau d'impôts, si vous ne voulez pas l'anéantir avant qu'elle n'ait acquise sa virilité et l'âge de les supporter.

Faites tout le contraire de l'écraser, accordés tous les ans des Primes d'encouragement à l'Agriculture, à la viticulture, à l'horticulture, à la Pisciculture et autres, ainsi qu'aux éleveurs d'Animaux et tant d'autres Producteurs, alors on verra que les Colons seront satisfaits de voir que l'Etat, fait ce qu'il peut pour le développement et la prospérité de la Colonie; oui alors la colonie deviendra prospère et florissante, les bras au moment des récoltes ne manqueraient pas, les arrivages d'émigrants augmenteront, cela fera un véritable accroissement d'une Armée de travailleurs pratiques, et non des hom-

mes théoriques qu'il faut écouter pour être dans la vraie voie de coloniser, et non ceux des seconds, qui sont par trop souvent dans l'erreur.

Que le Gouvernement facilite tout ce que je viens d'exposer et nous verrons alors sous peu, toutes les richesses du sol et du sous-sol, nous apparaître, les sources et nappes d'eau souterraines, les mines, les carrières, les bois et lièges de nos forêts, les plaines arides s'exploiteront, toutes ces richesses s'exporteront, pour se répandre dans l'industrie, dans le commerce, les maisons de Banque ouvriront leurs coffres-forts, en accordant du crédit, qui viendront donner de l'aisance aux commerçants et aux colons, du travail à l'ouvrier, une certaine vitalité dans nos villes et nos ports, chacun y trouvera son bien-être, la Colonie s'enrichira, deviendra florissante, la Mère-Patrie s'en ressentira, ses revenus deviendront plus importants que, tous les nouveaux impôts, dont il convoite toujours de créer, pour ruiner un si beau pays naissant.

Mais pour arriver à ce desiderata Que faut-il encore ?

Un homme à la tête du Gouvernement de notre Colonie, qui la connaisse depuis de longues années, qu'il connaisse les mœurs et habitudes de cette masse de population cosmopolite, qu'il connaisse par pratique notre sol, qu'il connaisse ses besoins et ses ressources, qu'il connaisse toutes les erreurs et bévues administratives, qui se sont commises depuis le jour de la conquête à nos jours: qu'il connaisse les réformes et améliorations pratiques et non théoriques, que réclame le présent, avec toutes ces connaissances, faut-il encore, qu'il soit aimé et écouté de la population entière, *oui alors!* la colonie et l'administration gouvernementale, marcheront ensemble d'accord pour le bonheur de ses habitants, mais joint à toutes ces connaissances, il faut une bonne Administration Préfectorale, de bons Sénateurs et Députés de la Colonie, qui aient une pleine connaissance de tout ce que je viens d'exposer, sans compter encore tous ceux que j'ai exposés, sans préjudice de toutes les réformes qui vont être exposées dans le programme politique, faut-il encore qu'ils soient imbus du bon vouloir à défendre et revendiquer tous vos droits et intérêts coloniaux.

Mais quel est cet homme Cherchez-le

dans vos nombreux candidats que vont venir implorer vos suffrages ou ailleurs.

C'est de vous électeurs délégués que dépend l'avenir prospère ou la décadence continue des affaires dans notre colonie.

Que vous Proclameres le 4 Janvier 1903 et en attendant votre verdict, je vous dis avec ce vieux cœur *Cel'e Ga lois.*

Vive la Gaule-Celtique Républicaine. Vive l'Algérie moderne Republicaine et très hospitalière.

SÉMONT.
Chef Celto-Gaulois.

(A Suivre.)

Par suite d'une détérioration survenue à mon cliché photographique, mes nombreux lecteurs et électeurs ne posséderont mon vrai portrait que dans le prochain numéro.

Vu : Le candidat : SÉMONT.

Alger. — Imprimerie P. CRESCENZO
boulevard de France, 5

Imprimerie
PASCAL CRESCENZO

5, Boulevard de France et Rue Duperré

A L G E R



TRAVAUX EN TOUS GENRES



Cartes de Visite

DEPUIS 1 FR. 50

25 centimes le numéro avec la photographie
du Chef Celte-Gaulois, au Profit de la Propagande Celtique-Gauloise.

Le Programme du Chef Celte-Gaulois SÉMONT

CANDIDAT SÉNATORIAL

LE VIEUX PIONNIER DE LA COLONISATION ALGÉRIENNE

QUI PARAITRA LES JEUDI 25, DIMANCHE 28 ET MARDI 30 DECEMBRE 1902

Le Programme sera adressé à tous les Délégués Sénatoriaux du Département.

Ceux des Communes éloignées qui ne l'auraient pas reçu à temps pourront, à leur arrivée à Alger, le réclamer au Bureau, 39, rue Bab-el-Oued.

BIOGRAPHIE

DU CHEF CELTE-GAULOIS SÉMONT

Avant que vous preniez connaissance du programme du Chef-Celte-Gaulois, nous allons vous donner connaissance d'une partie de sa biographie.

Nous vous dirons que Sémont a débuté très jeune dans la vie politique, son premier début fut à la Révolu-

tion de juillet 1830. Quoique enfant, qu'il était, il fut le premier, qui leva la hampe du drapeau de l'alliance populaire aux trois couleurs, qu'il ne la quitta que pour la placer et remplacer par celle qui faisait flotter et balancer dans les airs, l'emblème à fleurs de lys de la légitimité.

En 1840, à la tête de la jeunesse républicaine de sa ville natale, fit mettre du retard au départ d'un régiment de cavalerie, appelé en toute hâte à Toulouse, où des troubles avaient éclaté, et le lendemain de ce jour, il empêcha à la commission

de recensements des portes et fenêtres, de le faire au sujet du nouvel impôt, de ce fait la ville resta trois à quatre ans sans le payer.

En 1848, comme vous le savez, il proclama la République à Alger le 27 février, il fit partir le soir à six heures, de concert avec le Duc d'Aumale, le vapeur le *Solom*, pour apporter au gouvernement provisoire, la dépêche lui annonçant que la République était proclamée à Alger, laquelle dépêche arrivait à Paris le 4 mars, au moment où le gouvernement provisoire, s'était réuni au

Palais Bourbon, pour proclamer la Duchesse d'Orléans régente, la dépêche arrivait juste à ce moment et avant que la Duchesse ne fut arrivée, le gouvernement provisoire proclama la République, sur la dépêche de Sémont et du Duc d'Aumale. Lorsque la Duchesse arriva, Thiers allant à son devant, lui tint ces propos : Madame, il est trop tard, le gouvernement provisoire vient de proclamer la République. De ce fait l'Algérie fut sauvée à la France, sans quoi, elle n'aurait pas tardé à passer aux mains des Anglais, ce qui était

déjà entendu avec Louis-Philippe. *Donc, c'est à Sémont que l'on doit que l'Algérie est restée Française.* (Avis aux hommes sérieux).

Le 28 février au matin, Sémont donna l'ordre au général Changarnier, de faire saluer l'avènement de la République par les batteries de terre et de mer, ce qui eut lieu à 8 heures du matin, il reste encore quelques témoins de l'époque.

Sémont, resta à administrer l'Algérie, de concert avec le Duc d'Aumale, jusqu'au 10 mars 1848, jour où M. le général Cavaignac, arriva pour prendre possession de l'administration gouvernementale, vu que Sémont se reconnut trop jeune et pas assez expérimenté, pour rester comme Gouverneur général de l'Algérie.

Depuis cette époque, il est resté retiré, jusqu'en 1893, il s'était promis de ne rien faire jusqu'à cette époque, si la Providence lui conservait la vie, et il en a été ainsi, et en avril de cette année 1893, il lança sa carte programme de candidat celte-gaulois, aux élections du 20 août même année qu'elle fit le tour du monde.

Sémont s'est révélé celte-gaulois, et on le révéla, comme étant le descendant direct d'Argovère Brenn des Sept-Monts, qui par corruption est venu Sémont tout court en 1793, où son bisaïeul abandonna son titre nobiliaire que pour s'appeler Sémont seulement,



SÉMONT
CHEF CELTE-GAULOIS

vous ne devez pas ignorer qu'aussitôt que des troubles se manifestaient, il était appelé par qui de droit pour les arrêter, c'est à lui que l'on doit aussi que le calme et la reprise des affaires sont revenus.

Les pièces que vous lirez à la fin vont vous justifier que Sémont est notre vrai chef celte-gaulois.

Quant Sémont publiera sa longue vie politique et patriotique, vous serez surpris d'apprendre le fruit de ses travaux dont vous y puiserez de bons et sages conseils.

Maintenant que chaque candidat,

qui se présente à vos suffrages, vous développe un passé comme celui de Sémont, des études aussi approfondies que les siennes, alors vous aurez à faire votre choix entre les uns et les autres, mais en l'état, aucun ne pourra le faire, donc votre choix en homme d'honneur et de non vendu, la loyauté de votre conscience, vous commande et vous fait un devoir d'honneur et de patriotisme d'accorder votre mandat au chef celte-gaulois, qui a su et sait toujours défendre vos droits, d'autant plus que Sémont est d'une bien grande expérience, dont vous allez en juger par vous-

même à la lecture de son chef d'œuvre, de son programme, dont il a déjà été complimenté par des personnages importants et très compétents de notre société.

Baron de PEYREMALLE,
aussi descendant des Gaulois Celtes.

dont copie de la lettre de révélation va vous être donnée à la fin de la biographie, plus une poésie, qui lui fut adressée par M. Keradec, lieutenant de vaisseau, qui vient pleinement justifier ses droits de Brenn.

Depuis cette date, vous n'ignorez pas la part active qu'a pris Sémont dans tous les troubles anti-sémites qui eurent lieu de 1896 à 1901, c'est à lui que l'on a dû que la circulation en ville fut rétablie le soir à 5 heures, le 25 janvier 1898, et que, toute la journée personne ne pouvait traverser les files de soldats échelonnées dans toutes les rues, pas même M. Berseville, secrétaire général du gouvernement et divers employés à sa suite, ne purent eux-mêmes les couper, ce ne fut que grâce à Sémont qui s'est trouvé par hasard au coin de la rue Mahon et Bab-el-Oued, qui dit à l'officier de service qu'il pouvait laisser passer ces messieurs, en lui signalant leurs qualités, il doit bien y avoir encore quelques-uns de ces employés au secrétariat du gouvernement qui peuvent attester et certifier le fait, donc Sémont a en lui un certain pouvoir accordé par la Providence, qu'en général on ignore.

Vous ne devez pas ignorer que c'est à Sémont que nous devons que le sang n'a pas coulé à flots dans les rues pendant les années de troubles et de tourmente ; vous n'ignorez pas que c'est et ça été toujours lui seul qui apaisait les masses tumultueuses,

AVERTISSEMENT AUX Citoyens Électeurs Délégués Sénatoriaux

Avant de lire notre Programme, sachez que nous menons notre campagne électorale seul, sans comité, ni courtiers électoraux, ne désirant pas jouer le rôle de corrupteur, ni faire de corrompus, ni avoir des traîtres autour de nous, malheureusement, il y en a que de trop.

Si nous ne sommes pas allé visiter

vos communes, c'est que nous avons jugé, qu'il n'était pas urgent, d'aller dépenser des sommes folles à parcourir le département, qui est par trop grand, pour aller solliciter le suffrage de un à quatre délégués par communes, à l'exception de quelques-unes qui varient de six à neuf, quand tous les électeurs, au nombre de 299, doivent tous se trouver réunis à Alger, le 2 ou 3 janvier, pour voter le 4 janvier 1903. C'est dont ici, dans une seule séance, où nous vous inviterons, pour avoir l'honneur de vous voir tous ensemble et vous exposer notre Programme; par ce fait, nous aurons économisé pas mal de faux frais, qui seront réservés, pour être distribués à de pauvres ouvriers nécessaires, dans ce moment de calme des travaux.

Nous vous dirons aussi que, si nous venons affronter cette scène électorale en nous mettant à la disposition de Messieurs les Délégués, qu'ils sachent bien que, ce n'est pas pour avoir l'honneur ni l'orgueil d'être élu sénateur, hélas non!!! Ce n'est absolument que, pour votre bonheur, pour relever la confiance et les affaires si ébranlées et faire donner un essor plus important au développement de notre chère Colonie; car vous ne devez pas ignorer que notre situation est bien au-dessus de celle de sénateur, puisque nous avons été reconnu, reconnaissance incontestable et incontestée, de Chef Celte-Gaulois, ce qui signifie et veut dire, Chef d'un Peuple, Chef d'une Nation. Comme vous le voyez donc, ce n'est pas le désir de briguer l'honneur d'être sénateur, mais bien celui d'arriver à pouvoir faire prospérer l'ensemble de vos intérêts et ceux de la Colonie qui sont liés, et nous nous plions à venir vous dire et vous renouveler, afin de ne pas vous laisser entraîner à marcher comme des moutons de Panurge, vers ceux qui, jusqu'ici, n'ont rien fait pour vous, ni améliorer la situation de la Colonie, et ne feront rien à l'avenir pour cela, je ne crains pas de le dire hautement, car depuis 1870, qu'ont-ils fait vos mandataires? Rémémorons vos mémoires et vous répondrez: Rien!

SÉMONT
Chef Celte-Gaulois.

MON PROGRAMME
se trouve résumé dans ma
Carte électorale d'avril 1893
ainsi conçue:

DISSOLUTION, RÉVISION, ABROGATION
RÉFORMES EN GÉNÉRAL
SUR TOUTE LA LIGNE
EN AVANT, DE L'AVANT
CARRÉMENT, LOYALEMENT

Haut la tête, Haut le cœur, sans
crainte et sans peur, pour l'honneur de
l'Évolution sociale, dans l'intérêt des
Masses et de la Nation.

Ce sont toutes ces réformes qui
sont en partie exposées et expliquées
dans mon programme.

Alger, le 15 Novembre 1902.

SÉMONT
Chef Celte-Gaulois
Candidat aux Elections Sénatoriales
du 4 Janvier 1903.

AVANT-PROPOS DE MON PROGRAMME

Citoyens Electeurs,

En poursuivant la ligne de conduite Patriotique, que les événements m'y ont poussé, je n'ai jamais cessé depuis 1893, de suivre la marche en avant de la politique celtique-gauloise, que, je suis venu vous révéler, dans cet ordre d'idée, je n'ai pas la prétention de venir la faire adopter par les incrédules et les anti-Celtes-Gaulois, mais bien aux personnes de race imbues de leurs principes celtiques, des idées de fraternité, de loyauté et d'humanité, que professaient nos ancêtres, ce que je désire aussi, c'est de faire comprendre à nos frères de la même nation, qu'il faut que, nous arrivions à serrer les coudes les uns les autres, pour pouvoir parvenir à revendiquer notre nom de Celtes-Gaulois, ainsi que la reconstitution de notre Patrie la Gaule, en reportant nos frontières aux limites primitives, en employant des moyens légaux, sans guerre ni révolution.

C'est pourquoi je pose ma candidature au Sénat, qui sera combattue par des allégations malveillantes et mensongères, mais ne les écoutez pas! ne vous y arrêtez pas!

Si je me présente dans ce nouveau tournoi électoral c'est pour arriver à vous faire améliorer la situation, et vous faire faire une nouvelle constitution républicaine fraternelle et sociale, au lieu d'avoir une constitution basée sur les idées et principes du droit divin.

Alger, le 15 novembre 1902.

PREMIÈRE PARTIE

PROGRAMME DU CHEF CELTE-GAULOIS SÉMONT

*Vieux Pionnier de la Colonisation
Algérienne*

Auquel on doit que l'Algérie ne fut cédée à l'Angleterre, en 1848 ou 1849, et que le Gouvernement Provisoire proclama à tout jamais l'Algérie Française, dont aucun des Candidats, qui se présentent, ne connaissent ce fait de notre Histoire, et à qui on le doit.

*Aux Electeurs Sénatoriaux aux
Elections Sénatoriales du 4
Janvier 1903.*

Citoyens Electeurs,

Mes intentions étaient de rester neutre à cette élection, bon nombre de personnes amies dans toutes les classes de la Société m'ont vivement sollicité à poser ma candidature; malgré ma grande fatigue et mon âge avancé, je n'ai pu résister à leurs désirs et j'ai compris qu'il était aussi de mon devoir, vu les campagnes électorales que j'ai menées dans les précédentes élections, depuis 1893 à nos jours, je ne pouvais qu'accéder à toutes les sollicitations, sincères, ou non! Et, vu la grande expérience que tous ces tournois électoraux m'ont fait acquérir encore, font que je ne puis me soustraire aux supplications qui me sont adressées journellement, je viens donc en conséquence aborder à nouveau la scène électorale sénatoriale, en me mettant à la disposition des électeurs sérieux sénatoriaux, et je leur dis que:

Je ne sais, si vous vous rappelez et souvenez de tous mes Programmes aux diverses élections qui eurent lieu depuis le 20 août 1893, où je vous ai toujours conseillé de choisir vous-mêmes, Electeurs des deux catégo-

ries, les candidats aux fonctions de député ou de sénateur, parmi les hommes connus de vous, remplissant toutes les conditions voulues par leurs connaissances pratiques des grands besoins de la Colonie et des réformes et améliorations à y apporter, choisir votre candidat parmi les anciens habitants qui ont toujours vécu depuis de longues années au milieu de vous, auxquels vous reconnaissez qu'ils connaissent vos mœurs, vos habitudes et vos besoins et les réformes économiques, puis ne pas vous laisser entraîner par de longs discours oiseux, creux comme de vieux tonneaux percés, ne contenant rien de potable dans leurs intérieurs.

Je ne me permettrais pas aujourd'hui, de venir ici critiquer vos idées, vos inspirations, votre prévoyance, votre jugement sur tel ou tel candidat, qui a fait déjà sa déclaration et exposé son programme, suivant son aptitude et ses connaissances politiques et coloniales, ni sur la manière de vous le présenter, en venant calomnier et discréditer à vos yeux ses collègues par des discours diffamatoires, faire comme dit le proverbe, quand on veut tuer son chien, et afin de ne pas être blâmé, on dit qu'il est enragé.

C'est à peu près ce système que l'on emploie aujourd'hui, pour discréditer son adversaire, que l'on craint, défliez-vous de ces agissements et arguments peu loyaux.

Puisque dans toutes les élections, je suis intervenu, pour vous avertir et vous éclairer, je dois comme candidat, vous laisser le libre arbitre de faire votre choix honnête et loyal.

Je ne dois pas rester aujourd'hui en lettre morte, et mon devoir, en ma qualité de Chef Celte-Gaulois, reconnu en Algérie, dans la Mère Patrie, et dans presque toutes les parties du monde est de venir à nouveau, vous signaler et vous dire, ce que vous aurez à imposer à celui dont vous aurez fait choix. Ce sont les améliorations et réformes vous intéressant au plus haut degré, que je vais vous exposer dont aucun programme que l'on vous a présenté, n'en fait mention, et ce pour cause.

Puisque les 6 candidats sénatoriaux, qui se sont réunis à la Mairie d'Alger, pour présenter leurs programmes et les discuter entre eux et avec Messieurs les Maires d'Alger et des communes rurales, ainsi que Messieurs les Conseillers municipaux d'Alger et Conseillers généraux, je n'ai pu y assister, vu qu'il m'a été défendu de pénétrer dans la salle où on était réunis, attendu que, je n'avais pas fait au préalable ma déclaration de candidat. (Sur cet incident, je reviendrais en parler), vu qu'il n'y a pas lieu à le faire, attendu, que la loi du 17 juillet 1889 oblige à ceux qui ont la prétention de se présenter à la députation, de faire à la Préfecture du collège électoral, la déclaration de candidat, cinq jours au moins avant le jour fixé pour le vote, donc en matière de candidat aux Conseils municipaux, Conseils généraux et au Sénat, on n'a pas besoin de se faire connaître candidat, que la veille, où le jour même du vote pour ces trois sortes d'élections.

Messieurs, aujourd'hui, je suis assez connu, je ne dirais pas de vous tous, Messieurs les électeurs sénatoriaux, mais bien de presque toute la population Algérienne et de la mère-Patrie, qui attend avec patience, le jour où les Algériens enverront à un Parlement, le chef Celte-Gaulois, non seulement pour ses opinions politiques et patriotiques, mais pour

tout le bien qu'il a fait en Algérie, depuis 1848, et principalement à Alger, pendant les années de troubles et de terreur noire de 1896 en 1901, et que, si la circulation fut rétablie le 25 janvier 1898, cela a été grâce à l'intervention du chef Celte-Gaulois, près du Gouverneur, pour lui faire lever les haies de troupes qui barraient toutes les artères des rues, qui empêchaient toute sorte de communication d'une rue à l'autre.

Après l'entrevue du chef Gaulois avec Monsieur le Gouverneur, qui dura 5 à 10 minutes, à 4 heures et demie du soir, ordre fut donné à 5 heures de cantonner les troupes et de laisser la circulation libre.

Je me borne à vous faire cette simple citation, tout en ayant bien d'autres connues d'une forte partie de la population.

Je m'arrête à cette citation, puisque j'ai pas mal de choses et faits, à vous citer, à vous instruire, pour vous les dire et les faire, il faut les connaître, pour vous justifier ces paroles que j'avance, permettez-moi lecteur, de vous citer ce jeu de mots, et de vous poser la question très simple, combien font quatre-vingt-dix-neuf et un, vous allez bien entendu répondre immédiatement que cela fait cent, hé bien non! ce n'est pas le nombre cent, je le justifierais à la 1^{re} réunion, ou à toute personne qui désirera le savoir.

Ceci dit, revenons à notre exposé, et arrivons à exposer autant que possible les grandes questions économiques Algériennes et Coloniales, pour faire en sorte de faire renaître la confiance et les affaires, faire prospérer la viticulture, l'agriculture et tout ce qui est en rapport, ainsi que de faire renaître la sécurité d'autre temps que nous n'avons plus, à qui la faute? Au gouvernement, aux administrations, à nous tous les premiers, d'avoir été assez faibles, assez lâches, pas de fermeté, beaucoup de bassesses, s'être laissé corrompre lorsqu'il s'agissait d'envoyer au Palais-Bourbon ou au Sénat, des hommes fermes et patriotes, des hommes d'honneur et loyaux et non des ambitieux, des orgueilleux, des corrupteurs et corrompus, qui ont affaibli l'esprit et l'honneur de la nation dont nous ressentons le contre-coup dans la Colonie, réfléchissez afin de faciliter à nous relever.

Mais pour cela, que faut-il?

Puisque les nombreux candidats qui se sont déclarés, et qui se sont présentés devant une très, très faible minorité d'électeurs sénatoriaux, pour exposer et discuter leurs programmes qui ne font nullement questions, des questions économiques coloniales, si ce n'est quelques faits copiés sur mes différents programmes ou affiches, je vais donc me permettre de dire ce qu'il faut pour la Colonie, et après cet exposé qui vous intéresse au plus haut degré, je vous traiterai les questions économiques, politique et patriotique, nationale et gouvernementale.

Chers concitoyens, je vous dis donc que, pour arriver à concilier tous les esprits, pour avoir une Algérie, calme et prospère, redonner la sécurité qui n'existe plus, et redonner la marche progressive à la Colonie.

Quel est le 1^{er} acte du Gouvernement qu'il faut

1^{er} C'est la modification à la loi de 1889.

2^o il faut aussi modifier le Décret Crémieux de 1871. Concernant les israélites, dont cette affaire offre aujourd'hui beaucoup de difficultés, at-

tendu, qu'il y a plus de trente ans, et qu'il serait très difficile aussi, de pouvoir revenir sur les règlements des successions, au point de vue de la loi hébraïque, vu qu'elles ont été réglées sous le point de vue de notre législation, c'est une grosse affaire à étudier et à examiner sans parti pris et avec toute la loyauté,

3° faire une nouvelle loi organique Coloniale, au sujet des Conseils Municipaux, Généraux, Supérieurs et Délégations Financières.

Que faut-il ?

Pour avoir le plus beau joyau de la Mère Patrie, Calme.

Il nous faut un chef, un Gouverneur, qui connaisse le pays. Ses habitants, leurs mœurs, leurs habitudes, leurs ressources, leurs besoins, les réformes à y introduire, qu'il soit écouté, aimé, estimé de la Population, secondo qu'il ait une organisation impartiale et Paternelle, qui n'a pas encore existé chez presque tous nos anciens Gouverneurs depuis le Père Bugeaud.

Pour la sécurité, que faut-il ?

Tenir la main à ne pas laisser débarquer si facilement dans nos Ports, ni laisser pénétrer par nos frontières, le premier individu venu, sans savoir d'où il sort, sans s'informer s'il est porteur de papiers en règle qui établissent son identité, et sans encore se préoccuper de connaître quels seront ses moyens d'existence, lorsque, on lui aura accordé son émigration dans notre Colonie.

Quant à la question des indigènes arabes

J'avais signalé dans le temps, à Monsieur le Ministre de l'intérieur par ma missive du 13 Mars 1900, missive légalisée par le Maire d'Alger, de redonner aux Cadis, toutes les affaires correctionnelles indigènes, et c'est sur ces données que l'on a institué les Tribunaux répressifs, qui commencent à produire leurs effets, mais ce n'est pas encore ce qu'il faut, pour atteindre le but d'une grande sécurité.

Pour la prospérité de la colonie Que faut-il ?

Le dégrèvement de certains impôts frappant la classe ouvrière et les colons, que la jeune génération administrative ne sait ni ne veut comprendre.

Créer à Alger, un port franc, que j'ai déjà proposé plusieurs fois depuis le président Carnot, et dont on a commencé à en parler sur l'initiative que j'ai donnée aux Présidents de la République et à divers Ministres et principalement à celui de l'intérieur, dans ma lettre du 20 mars 1900, visée et légalisée, ainsi que le récapitulé du 22 mars 1900. L'établissement de ce port franc obligera le commerce à créer de vastes constructions pour servir d'entrepôts.

La baie d'Alger qui se prête à pouvoir faire un port immense, cela serait par commencer à installer entre Hussein-Dey et Maison-Carrée un grand arsenal maritime et militaire, pont le gouvernement ferait bien de faire mettre à l'étude cette idée, mais pour l'y pousser, faut-il que vous compreniez d'envoyer au Sénat un homme qui soit bien porté à la prospérité de la colonie, et qu'il ait l'oreille et écouté du gouvernement pour qu'il puisse aboutir à faire réaliser ce projet.

Il appartient aussi à l'Etat de faciliter la création de voies ferrées à voies étroites, des chemins vicinaux et ruraux, sillonnant nos trois départements algériens, pour faciliter les transports des produits de l'agriculture, de la viticulture, des mines, des

carrières, ainsi que les bois de nos forêts, qui ne peuvent aujourd'hui s'exploiter, mais qui s'exploiteront et viendront alimenter le trafic des voies ferrées, qui aboutiront aux divers ports du littoral, pour fournir du nolis à notre marine marchande.

Pour la marche progressive de la Colonie. — Que faut-il ?

Que l'Etat facilite de faire de grands et petits barrages pour pouvoir utiliser à l'arrosage du sol, tous les grands et petits cours d'eau, qui se trouvent actuellement perdus, cela facilitera aussi à pouvoir créer des usines qui n'existent pas encore, pour l'exploitation de nos produits divers.

2° Faire faire par les hommes des maisons pénitentiaires des sondages dans nos plaines arides, pour faire jaillir à la surface du sol les sources, les cours et nappes d'eaux souterraines, pour être utilisées à l'arrosage et à la création d'usines, et leur faire faire aussi des défrichements pour des plantations de diverses cultures qui réclament un bon et grand défonçage.

3° Que le Gouvernement, par ses hommes sérieux et compétents, intervienne pour faciliter et bien encourager la bonne culture du tabac si délaissée, quand l'Administration en achète pour plusieurs millions tous les ans à l'Etranger, il est plus que probable qu'en haut lieu on objectera que nos tabacs ne sont pas de première qualité, qu'ils sont par trop ou pas assez chargés de parties résineuses, que la feuille est par trop ou pas assez épaisse, qu'il n'a pas la finesse de qualité, ni la couleur voulue pour recouvrir les cigares, encore qu'il ne brûle pas bien, que les cendres sont noires au lieu d'être blanches, que beaucoup à le goût et le parfum du fourrage.

A toutes ces objections qui ont déjà eues lieu, il est bon de répondre que ce ne sont pas toujours les tabacs qui ne remplissent pas toutes les qualités requises que demande l'Etat, je ne disconviendrais pas de ces faits, mais il est très bien de dire aussi, que ce sont Messieurs les Employés de cette Administration qui trop souvent ne sont pas à la hauteur de la tâche dont ils ont la mission. — Je sais que par trop le fourbi qui s'est pratiqué pendant plusieurs années dans le temps. Ce sont donc ces derniers qui ont le plus nu à développement de cette belle culture qui serait un des produits agricoles le plus lucratif à nos producteurs, ainsi qu'à notre Colonie et au Gouvernement.

4° L'expérience en divers essais eurent lieu pour la culture du coton, elle fut dans le début enrayée par le fait des employés de l'Administration comme dans celle des tabacs, on peut peut-être se souvenir qu'à Alger, il y eut un certain personnage du nom de Valier, qui fit le plus de mal possible à la culture de ce produit; aujourd'hui, il serait nécessaire que le Gouvernement intervienne par des primes d'encouragement pour faire reprendre cette culture, d'autant plus que dans l'île de Malte, on le cultive avec de très grands avantages, on pourrait donc le cultiver dans les mêmes conditions, surtout dans les contrées qui se trouvent sous la même altitude.

5° Encourager à nouveau la culture du mûrier, sous plusieurs rapports lequel croît très facilement sous notre climat, duquel on se sert pour le charronnage, avec la première feuille on élève les vers à soie, la 2^{me} sert de nourriture aux jeunes veaux, puis avec son f-uit on fait des confitures, des sirops, et sert aussi à nourrir la volaille dans les fermes.

6° Il faut aussi que l'Etat encourage la culture du Ramie, lequel donne de très bons résultats dans les terrains arrosables, sans qu'il soit besoin de lui donner beaucoup de main-d'œuvre, il ne faut pas perdre de vue que, ce textile est appelé à remplacer avec avantage, la soie, le lin et le chanvre dans de certaines industries.

Consulter à ce sujet la brochure de la Société du Ramie, rue du 4 Septembre à Paris.

Une des grandes cultures dont le Gouvernement, le Gouverneur, Sénateurs, Députés, les Conseillers généraux des trois départements qui auraient dû depuis longtemps se préoccuper d'introduire dans la colonie, c'est la culture de la Bette-Rave à sucre, qui poussera très bien dans tous nos terrains d'alluvion, que nous possédons tout le long de nos cours d'eau, et ceux sablonneux, qui existent dans nos trois départements.

Nous sommes tributaires de la Mère Patrie et de l'Etranger de plusieurs millions de francs de sucre par an, quant nous pourrions en garder une forte partie, si ce n'est la totalité, et pouvoir au besoin en faire l'exportation.

Cette culture bien comprise, donnera de très grands et bons résultats et donnera en même temps à la construction de diverses usines de raffineries et de distilleries, qui nous attireront des capitaux, et des ouvriers, qui peupleront d'autant la Colonie, et les capitaux, qui nous viendront nous resteront.

Je ne poussé pas plus loin aujourd'hui à vous démontrer que, je suis à même de connaître tous vos intérêts, que, tout candidat devrait connaître, pour pouvoir les raisonner et défendre à la Tribune du sénat, combien en rencontrerez-vous ?

Je me réserve encore de vous exposer oralement, tout ce qui convient de faire, en matière de culture, de viticulture, de pisciculture et autres dans la Colonie, ainsi que toutes les réformes à y introduire ainsi que les améliorations.

Donc sur tous ces chefs et d'autres à développer.

Je ne cesserais de dire au Gouvernement, à toutes les Assemblées, et aux Administrations, encouragés la Colonie et les colons qui sont les premiers outils pour faire fructifier la Terre, pour qu'elle puisse nous fournir tous les aliments nécessaires à l'existence des travailleurs des villes et à cette armée immense de non producteurs... dégrèvez, dégrèvez le plus possible les lourds impôts que vous leurs avez imposés, car il faut considérer notre Colonie Naissante (Puisque elle n'a pas encore un siècle d'existence) comme un enfant adolescent, ne pas chercher à l'écraser sous un lourd fardeau d'impôts, si vous ne voulez pas l'anéantir avant qu'elle n'ait acquise sa virilité et l'âge de les supporter.

Faites tout le contraire de l'écraser, accordés tous les ans des Primes d'encouragement à l'Agriculture, à la viticulture, à l'horticulture, à la Pisciculture et autres, ainsi qu'aux éleveurs d'Animaux et tant d'autres Producteurs, alors on verra que les Colons seront satisfaits de voir que l'Etat, fait ce qu'il peut pour le développement et la prospérité de la Colonie; oui alors la colonie deviendra prospère et florissante, les bras au moment des récoltes ne manqueraient pas, les arrivages d'émigrants augmenteraient, cela fera un véritable accroissement d'une Armée de travailleurs pratiques, et non des hom-

mes théoriques qu'il faut écouter pour être dans la vraie voie de coloniser, et non ceux des seconds, qui sont par trop souvent dans l'erreur.

Que le Gouvernement facilite tout ce que je viens d'exposer et nous verrons alors sous peu, toutes les richesses du sol et du sous-sol, nous apparaître, les sources et nappes d'eau souterraines, les mines, les carrières, les bois et lièges de nos forêts, les plaines arides s'exploiteront, toutes ces richesses s'exporteront, pour se répandre dans l'industrie, dans le commerce, les maisons de Banque ouvriront leurs coffres-forts, en accordant du crédit, qui viendront donner de l'aisance aux commerçants et aux colons, du travail à l'ouvrier, une certaine vitalité dans nos villes et nos ports, chacun y trouvera son bien-être, la Colonie s'enrichira, deviendra florissante, la Mère-Patrie s'en ressentira, ses revenus deviendront plus importants que, tous les nouveaux impôts, dont il convoite toujours de créer, pour ruiner un si beau pays naissant.

Mais pour arriver à ce désirata Que faut-il encore ?

Un homme à la tête du Gouvernement de notre Colonie, qui la connaisse depuis de longues années, qu'il connaisse les mœurs et habitudes de cette masse de population cosmopolite, qu'il connaisse par pratique notre sol, qu'il connaisse ses besoins et ses ressources, qu'il connaisse toutes les erreurs et bévues administratives, qui se sont commises depuis le jour de la conquête à nos jours: qu'il connaisse les réformes et améliorations pratiques et non théoriques, que réclame le présent, avec toutes ces connaissances, faut-il encore, qu'il soit aimé et écouté de la population entière, *oui alors !!* la colonie et l'administration gouvernementale, marcheront ensemble d'accord pour le bonheur de ses habitants, mais joint à toutes ces connaissances, il faut une bonne Administration Préfectorale, de bons *Sénateurs et Députés de la Colonie*, qui aient une pleine connaissance de tout ce que je viens exposer, sans compter encore tous ceux que j'ai exposé, sans préjudice de toutes les réformes qui vont être exposées dans le programme politique, faut-il encore qu'ils soient imbus du bon vouloir à défendre et revendiquer tous vos droits et intérêts coloniaux.

Mais quel est cet homme Cherchez-le

dans vos nombreux candidats que vont venir implorer vos suffrages ou ailleurs.

C'est de vous électeurs délégués que dépend l'avenir prospère ou la décadence continue des affaires dans notre colonie.

Que vous Proclamerez le 4 Janvier 1903 et en attendant votre verdict, je vous dis avec ce vieux cœur *Cel'e Gaulois*.

Vive la Gaule-Celtique Républicaine. Vice l'Algérie moderne Republicaine et très hospitalière.

SÉMONT.
Chef Celto-Gaulois.

(A Suivre.)

Par suite d'une détérioration survenue à mon cliché photographique, mes nombreux lecteurs et électeurs ne posséderont mon vrai portrait que dans le prochain numéro.

Vu : Le candidat : SEMONT.

Alger. — Imprimerie P. CRESCENZO
boulevard de France, 5

Imprimerie

PASCAL CRESCENZO

5, Boulevard de France et Rue Duperré

A L G E R



TRAVAUX EN TOUS GENRES



Cartes de Visite

DEPUIS 1 FR. 50

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

(EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875 ET 9 DÉCEMBRE 1884.)

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le 4 Janvier 1903
à *Alger*, pour élire *un* sénateur.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président ou vice-président ou juge le plus ancien.

L'an mil neuf cent *trois*, le *quatre* du mois de *Janvier*
nous (1) *Augier Ernest François*, *Président*
du tribunal de première instance d' *Alger*, nous sommes
rendu dans la salle du *Conseil Général*, à *Alger*
local désigné pour la réunion du collège électoral du département d' *Alger*
convoqué en vertu du décret du *11 Novembre 1902*
à l'effet d'élire *un* sénateur.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. *Cynard* — (*Antoine* —), né le *3 août 1827*
M. *Brun* — (*Claude* —), né le *5 février 1833*
M. *Cervera* — (*Albert* —), né le *20 juillet 1873*
M. *Aprosio* — (*Celestin* —), né le *15 août 1872*

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. *Lafon*
(*Georges* —), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'organisation du sénat et les élections des sénateurs.

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs modifiée par la loi du 9 décembre 1884;

3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;

7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote, de la manière suivante (1) :

1 ^{re} Section, de la lettre	à la lettre	—	électeurs.
2 ^e Section, —	—	—	—
3 ^e Section, —	—	—	—
4 ^e Section, —	—	—	—
5 ^e Section, —	—	—	—
6 ^e Section, —	—	—	—
7 ^e Section, —	—	—	—
8 ^e Section, —	—	—	—
9 ^e Section, —	—	—	—
10 ^e Section, —	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms les présidents et scrutateurs.

1 ^{re} SECTION	{	Président	M. (2)
			M.
		Scruteurs	M.
			M.
2 ^e SECTION	{	Président	M.
			M.
		Scruteurs	M.
			M.
3 ^e SECTION	{	Président	M.
			M.
		Scruteurs	M.
			M.
4 ^e SECTION	{	Président	M.
			M.
		Scruteurs	M.
			M.
5 ^e SECTION	{	Président	M.
			M.
		Scruteurs	M.
			M.

6 ^e SECTION	{	Président	M.
		Scrutateurs	M.
			M.
			M.
			M.
7 ^e SECTION	{	Président	M.
		Scrutateurs	M.
			M.
			M.
			M.
8 ^e SECTION	{	Président	M.
		Scrutateurs	M.
			M.
			M.
			M.
9 ^e SECTION	{	Président	M.
		Scrutateurs	M.
			M.
			M.
			M.
10 ^e SECTION	{	Président	M.
		Scrutateurs	M.
			M.
			M.
			M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de un, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leur bulletin préparé en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre⁽¹⁾.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.¹

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section.....	298	297	"	"
2 ^e <i>idem</i>				
3 ^e <i>idem</i>				
4 ^e <i>idem</i>				
5 ^e <i>idem</i>				
6 ^e <i>idem</i>				
7 ^e <i>idem</i>				
8 ^e <i>idem</i>				
9 ^e <i>idem</i>				
10 ^e <i>idem</i>				
TOTAUX.....	298	297	"	"

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M. <i>Gérente</i>	M. <i>Letellier</i>	M. <i>Blanc Valery</i>	M. <i>de Redon</i>	M. <i>Bordes</i>	M. <i>Laurailly</i>	M. <i>Altairac</i>	M.	M.	M.
1 ^{re} Section	297	297	.	150	14	46	12	68	1	1	.	.	.
2 ^e idem													
3 ^e idem													
4 ^e idem													
5 ^e idem													
6 ^e idem													
7 ^e idem													
8 ^e idem													
9 ^e idem													
10 ^e idem													
TOTAUX	297	297	.	150	14	46	12	68	1	1	.	.	.

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits	298
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements	297
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes	297

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants	297
A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ⁽²⁾	5
RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés ..	292
MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾	147

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu ⁽¹⁾

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. <i>Gérente</i>	<i>cent cinquante</i>	<i>150</i>
M. <i>Bordes</i>	<i>soixante-huit</i>	<i>68</i>
M. <i>Blanc Valery</i>	<i>quarante six</i>	<i>46</i>
M. <i>Letellier</i>	<i>quatorze</i>	<i>14</i>
M. <i>de Redon</i>	<i>douze</i>	<i>12</i>
M. <i>Paurailly</i>	<i>un</i>	<i>1</i>
M. <i>Altairac</i>	<i>un</i>	<i>1</i>
M.		
Bulletins nuls (2)		<i>0</i>

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, usqu'à la clôture du procès-verbal page 12), devra être supprimé.

M. ⁽³⁾ *Gérente*
 ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue *a* été proclamé sénateur

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Neant.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à cinq heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section.....				
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
7 ^e idem.....				
8 ^e idem.....				
9 ^e idem.....				
10 ^e idem.....				
TOTAUX.....				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 ^{re} Section.....																				
2 ^e idem.....																				
3 ^e idem.....																				
4 ^e idem.....																				
5 ^e idem.....																				
6 ^e idem.....																				
7 ^e idem.....																				
8 ^e idem.....																				
9 ^e idem.....																				
10 ^e idem.....																				
TOTAUX.....																				

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....
 Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾.....
 A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ⁽²⁾.....
 RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.....
 MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾.....

⁽¹⁾ Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

⁽²⁾ Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

⁽³⁾ Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à sept heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres du bureau,

3^E TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à sept heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section.....				
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
7 ^e idem.....				
8 ^e idem.....				
9 ^e idem.....				
10 ^e idem.....				
TOTAUX.....				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À										
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	
1 ^{re} Section														
2 ^e idem														
3 ^e idem														
4 ^e idem														
5 ^e idem														
6 ^e idem														
7 ^e idem														
8 ^e idem														
9 ^e idem														
10 ^e idem														
TOTAUX														

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements
 Nombre de bulletins trouvés dans les urnes

Ont obtenu ⁽¹⁾ :

(1) Classer les candidats dans ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
Bulletins nuls (2)		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)
 ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur .

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir ~~publiquement constaté~~ que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à ~~une~~ heures, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n°s 1 à 298, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n°s . . . à . . . , les feuilles de pointage;

Sous les n°s . . . à . . . , les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins blancs	5	}	5
Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante . . .	"		
Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître . . .	"	}	"
Bulletins sur papier non blanc	"		
Bulletins portant des signes extérieurs	"	}	"
Bulletins divers	"		

Enfin, sous les n°s " à " , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président,

Les Membres du bureau.

Le Secrétaire,

Département d' Alger

ANNEXE
à la circulaire
du
10 décembre 1902

MODÈLE N° 8 bis.

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 4 Janvier 1903.

(— tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits	<u>298</u>
Nombre des votants	<u>297</u>
Nombre des suffrages exprimés	<u>297</u>

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Gérente

Prénoms : Paul

Qualification, profession, etc. : Docteur en médecine

Date de la naissance : 29 juillet 1851

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu 150

123-57-1902. [*]

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. <u>Bordes</u>	<u>68</u>
M. <u>Blanc Valéry</u>	<u>46</u>
M. <u>Letellier</u>	<u>14</u>
M. <u>de Pedon</u>	<u>19</u>
Divers, bulletins nuls ou voix perdues	<u>7</u>

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne 297

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
1	Aebille	Délégué, Alger	Schiassino - Jaumon - Timeni - Souley - Rigal	
2	Adony, Bonaventura	" Isserville	Sinaud - Léopold	
3	Ailland	Conseiller général		
4	Allemand Henri	Délégué Caraignac	Contucier, Louis	
5	Allegard	" Alger	Schiassino - Jaumon - Timeni - Souley - Rigal	
6	Altairac	Conseiller général		
7	Alzina Benoit	Délégué Fort. d. Stan	Margues, Christophe	
8	Anglade	" Biemandou	Renou	
9	Aoustin	Conseiller général		
10	Arenand	Délégué St. Biar	Boillet. - De Kulpillier	
11	Arenand, Auguste	" Affreville	Kroux, Baptiste	
12	Arenand, Paul	" Marengo	Sauvaton, Amédée	
13	Appert, Edouard	" Boukika	Aupêche, Jean - Barri	
14	Aprosio	" Alger	Schiassino - Jaumon - Timeni - Souley - Rigal.	
15	Attard, Albert	" Belianville	Perrotin - Sasabon	
16	Augerand, Charles	" Staoueli	Grange, Daniel	
17	Aumerat	Conseiller général		
18	Aymes, Paul	Délégué, Chébli	Lacroix, Louis	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
19	Babileé William	Délégué Douza	Marut Ehedou	
20	Bado, Nicolas	" Beni	Soffredo Evangelite	
21	Baille	Conseiller général		
22	Bailly, François	Délégué, Kola	Faizant Antoine, Bessa Paulin	
23	Balacet	" Alger	Schiassino - Jaumon. Timen Souley - Rigal	
24	Bacatin	" Talento	Lape, Antoine	
25	Bambier	" Kouba	Melia	
26	Beck, Amédée	" Belachoun	Comagni, Paul	
27	Begey,	Député, Conseiller général		
28	Belle	Conseiller général		
29	Belleroche (de)	Délégué, St. Piar	Boillet, de Vulpillan	
30	Bécard Emile	" Bouda	Besson, Alphonse Bellier, Frédéric	
31	Bézengey, Jules	" Kola	Faizant Antoine, Bessa Paulin	
32	Berna, Joseph	" Saouba	Ruitock Partbiliny	
33	Bernard, Antoine	" Caenol	Juniillon, Lucien	
34	Bernard, Auguste	" Aneur El Ain	Bonin, Charles	
35	Bernardy	" Beléansville	Servolles, Casabonne	
36	Bernard Eugène	" Miskiana	Berkand Eugène, Partinaz Jaques	
37	Bernasconi Antoine	" Dellys	Bouveret Jules	
38	Besnard, Henri	" Kouba	Rouquet, Sidore	
39	Blanc	" St. Affroum	Secueq	
40	Blanc, Louis	" Bencat	Caillaud, Pierre	
41	Blanc, Valéry	" Alger	Schiassino - Jaumon. Timen Souley, Rigal.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
42	Boisset	Délégué Mécéa	Arnal - Bergerolle	
43	Bonaldi (de)	" St. Piar	Boillet - De Vulpilliers	
44	Bonat Séraphin	" Habelma	Ogier, André	
45	Bonnes	" S ^t . Eugène	Lamadaine - Bardin	
46	Borde Penest	" Bécard	Doreaux, Charles	
47	Bordo	Conseiller général		
48	Bosc	Délégué Mustajha	Becil - Bayle - Lemoine	
49	Bosch Jean	" Hussein Bey	Bosch Thomas - Ferrandis J ^h	
50	Boulhu Joseph	" Bekka	Corde - Constant	
51	Bronzier Charles	" S ^t . Pierre S ^t . Paul	Gobel François	
52	Bouteloup	" Veléansville	Servolles - Casabonne	
53	Boyer, Auguste	" Bickadem	Mathieu - Charles	
54	Boyer, Lazare	" La Chiffa	Pages, Pierre	
55	Broussais	Conseiller général		
56	Broyer Joseph	Délégué Bizkouta	Garcin, Eugène	
57	Brun	" Boufarik	Laycard - Marsalon	
58	Brunet, Eugène	" Rovigo	Beaumont - Antoine	
59	Brunet Paul	" Hussein Bey	Bosch Thomas - Ferrandis J ^h	
60	Bugnet	" Mécéa	Arnal, Bergerolle	
61	Buze, Louis	" Ouid. Jouda	Caseneuve, Pierre	
62	Calmet	" Mécéa	Arnal, Bergerolle	
63	Calvet Jules	" Reberal	Bouysou, Victor	
64	Carbounel	Conseiller général		
65	Cazdaice	Délégué S ^t . Eugène	Lamadaine - Bardin	
66	Carl	" Bouj Menail	Weinert	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
67	Carlet	Délégué Biemandri	Renou	
68	Carrère Eugène	" Boud. L. Albug	Gascy Henri	
69	Cazen Adolphe	" Bilibiana	Batcaud. Mackinazzo	
70	Casanova	" Bizi. Duzou	David. Jules	
71	Cazalas	" Bédia	Arnal - Beugeulle	
72	Cazelle	Conseiller général		
73	Cervera	Délégué Alger	Sciassino - Jaumon - Limes, Souley - Rigal.	
74	Champéil Antoine	" Oula Fayet	Capocchi, Louis	
75	Chapuis	" Boufarik	Laycard - Marsalon	
76	Chapuis Prosper	" Blida	Bresson Alphonse Pelletier Félixi	
77	Charles Messance J ^h	" Blida	Bresson Alphonse Pelletier Félixi	
78	Charlot Augustin	" Boufarik	Laycard - Marsalon	
79	Charpentier François	" Vesoul Beniam	Gex. Joseph Félix.	
80	Chaze	Conseiller général		
81	Choizat	Délégué Guyotville	Roudeau	
82	Cheralier	" St. Eugène	Lamadecine - Bardin	
83	Clocon. Lucien	" Douica	Macnet. Othor	
84	Collet, Basile Pierre	" Baba Hassan	Chabani. Jean	
85	Clairé. Eugène	" Bouzia	Hazoyer J ⁿ Bapt ^e	
86	Clos. Alfred	" La Biffa	Lager, Pierre	
87	Collin	Député		
88	Colomès François	Délégué Oula Fayet	Capocchi Louis	
89	Corbière Jean	" Fouka	Ramago. Claude	
90	Cot Arthur	" Harim Blanche	Bon Collin	
91	Coulet	" Boghari	Joanicot	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
92	Cougeon	Délégué Eugénie	Roudeau	
93	Coste, Jean	" Bou. Moussa	Ladet, Auguste	
94	Crospin	" Alger	Schiassino - Taumon. Limens	
95	Crocheri Henri	" M ^{on} Carce	Soubey. Rigal. Denis Pérez. Delahand. Edmond	
96	Dalbigot Louis	" Beni. Mered	Seguin, Hamier	
97	Dalbias, Cyprien	" Hussein Dey	Bosch Thomas. Ferrandis J ^h	
98	Danger	" A. Affroun	Leency	
99	Dantoine Augustin	" M ^{on} Carce	Denis Pérez. Delahand. Edmond	
100	Daron, Jean	" Hussein Dey	Bosch Thomas. Ferrandis J ^h	
101	Dechenaux	" El. Biar	Boillet - De Vulpillicus	
102	Delaye	" Alger	Schiassino - Taumon - Limens. Soubey. Rigal	
103	Denis	" Média	Acual. Bengerdh	
104	Desbois, Louis	" Bouira	Kazayer Jean Baptiste	
105	Despauz Ernest	" Menezad	Cailhand, Pierre	
106	Dicmoux Auguste	" Biliana	Bertrand Eugène. Martignaz Tayss.	
107	Domard, Paul	" Kazengo	Sauvaton Amédée	
108	Doreau	" Alma	Tubert	
109	Dubouch	" Annale	Vollhardt Philippe	
110	Dudex	" Boug. Ménaïel	Weinert	
111	Dumas	" Bouma	Carce Paulin	
112	Dumas, Albert	" Rorigo	Beaumont Aubine	
113	Dunoyer Antoine	" Oberegas	Villemmi Auguste	
114	Dupeyron Victor	" Hussein Dey	Bosch Thomas. Ferrandis J ^h	
115	Ducand Alphonse	" Scasia	Durignean Jean	
116	Ducoux	" Rouba	Média	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
117	Ducos André	Délégué Sarazande	Gabelou, Ambroise	
118	Ebermeyer Charles	" Soubet	Betralette Jean	
119	Eininger Félix	" Camp du Marichal	Leizni Jean	
120	Esmaingart Victor	" Castiglione	Olive, Joseph	
121	Eynard Antoine	" Benet & Haas	Buck, Charles	
122	Eytier	" Alaba	Blanc	
123	Falhoue	" Boufarik	Lazard - Marsalon	
124	Farges Gabriel	" Bénerville	Decarisin, Edouard	
125	Fingten, Paul	" Kolia	Fajant Antoine, Decaris Paul	
126	Ferrand Jean B ^{te}	" Kikiana	Berkand Eugène, Berinazzo Jaques	
127	Ferze	" Alger	Schiellino, Jaumon, Arinoni, Soukry, Rigal	
128	Folco Ernest	" Bouzareâ	Seferre Charles	
129	Fraichebois J ^e Antoine	" Attafis	Louis Kouider	
130	Francois Pierre	" Bénerville	Decarisin, Edouard	
131	François Auguste	" Blida	Bresson Alphonse, Pellétier Julien	
132	Gaillarde	" Boutafek	Beal, Bayl, Lemoine	
133	Galand, Achille	" Oueragas	Villemain Auguste	
134	Garnier, Joseph	" Dely Ibrahim	Boyer, Ernest	
135	Gascon Hippolyte	" Arba	Aliza, Antoine	
136	Gauchon	" Mustapha	Beal - Bayl, Lemoine	
137	Gentet	" Deliauville	Servillo, Casabonne	
138	Gerente	Conseiller Général, Sénateur		
139	Gibert	Délégué Duperré	Henry	
140	Giorannoni	" Annale	Waltbart, Philippe	
141	Gizet, Pierre	" Oracou	Bouagne Raymond	
142	Gizon, Hubert	" Deuil Mizan	Gabet, Henri	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
143	Gobel	Conseiller général		
144	Gontard Charles	Délégué Douica	Marquet, Sidore	
145	Gouegues Aloys	" Bon mafa	André, Jean Baptiste	
146	Goucnail	" Dupere	Henry	
147	Gravier	" Mricabean	Charpin	
148	Gros	Conseiller général		
149	Gros-Roland Joseph	Délégué Racnot	Simillon Lucien.	
150	Guizard	" Boufari	Layard, Marsalon.	
151	Guyon	" Boufari	Layard, Marsalon	
152	Herteman Emile	" Felix. Fauré	Ruston Charles.	
153	Hoffmann Eugène	" Beni Meret	Seguin, Manica	
154	Houcardou Jules	" Baba Hassan	Chabani, Jean	
155	Huchard	" Eizi Bugon	David, Jules	
156	Humbert Gustave	" Beronaghia	Legand, Louis	
157	Izard, Jean	" Lochi	Quartero Paul	
158	Jacquy, Pierre	" Kouba	Rougnet Sidore	
159	Jacquemond Achille	" Kolia	Faizant Antoinette Berzas Faulin	
160	Jamot Edouard	" Beronaghia	Legand, Louis.	
161	Jobez	Conseiller Général		
162	Jouvé, Alphonse	Délégué Fort de l'An	Marquet Christoph	
163	Juancida Jean	" Fort de l'An	Marquet Christoph	
164	Jung, Christophe	" Affreville	Roux Baptiste	
165	Lafont	" Boghari	Joanicot	
166	Lafon Georges	" Benic de l'An	Buck, Charles	
167	Lafond Auguste	" Eizi Beniff	Bedouin Sylvain	
168	Laforge Léon	" Bouzaville	Boudet, Benoît.	

NUMÉROS d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
169	Sannes, Soussain	Délégué Toudouk	Bruquet, Emile	
170	Sansac (de) Edouard	" Kouzaiasille	Boudet, Benoit	
171	Sapostolle	" Abida	Arnal, Deuzerolle	
172	Sazousse Jean	" Dazia	Durigean, Jean	
173	Saucens Albert	" Kolia	Sauzant Antoine Ezras Paulin	
174	Sauprétre	Conseiller général		
175	Sebailly Louis	Délégué M ^{on} Caracé	Denis Pérez, Delalande Stienne	
176	Le Goff Armand	" Blida	Bresson Alphonse - Lellier Julien	
177	Sebellier	Conseiller général		
178	Sombard	Délégué Mustapha	Breil, Bayle, Lemoine	
179	Sondigne	" Mustapha	Breil, Bayle, Lemoine	
180	Kalleral Michel	" Damiata	Georges Edmond	
181	Kalgtaire (de)	" Marengo	Sauvaton, Amide	
182	Kansony Ernest	" Amour d'Ami	Bonin Charles	
183	Karchal	Conseiller général		
184	Karchal Marcel	Délégué Blida	Bresson Alphonse, Lellier Julien	
185	Karchal Eugène	" Birkaden	Mathieu Charles	
186	Karés	" Mustapha	Breil - Bayle - Lemoine	
187	Bazil	" Sifaga	Peteland	était précédemment orthographe plus par suite d'erreur marilet.
188	Kaziff	" Alger	Schiappino, Jaumon, Limes Laulley, Rigal	
189	Kartin	" Righani	Simonin	
190	Kartin Alexandre	" Sines	Loffredo Evangeliste	
191	Kayerboffer	" Arabach	Baglio	
192	Kassonet Edouard	" Gouraya	Jardon Léon	
193	Kanzel Jean	" Toudouk	Bruquet Emile	
194	Kazoyer	" Boufarik	Bayard - Marsalon	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
195	Méle'	Député Alger	Schiessino - Jaumont - Ximéni - Souley, Rigal	
196	Mennier	" Roume	Doutoumet.	
197	Meyer	" Sypaza	Delaland	
198	Mino Pierre	" Orblanville	Servolle, Casabonne	
199	Mizmont Edmond	" M ^{ou} . Carre	Denis Péry, Delaland, Duvet	
200	Mouin	" Alma	Tubert	
201	Mozand	" Orblanville	Servolle - Casabonne	
202	Mocéau	" Alger	Schiessino - Jaumont, Ximéni, Souley, Rigal	
203	Mozla Pierre	" Hussein Dey	Bosch Thomas, Ferrandis J ^h	
204	Munier	" Sonna	Carre Paulin	
205	Munkel Albert	" Orschell	Enguin Paul	
206	Mus	" Mustapha	Buil Bayle Lemoine	
207	Nan Charles	" Ain Baya	Quincy, Edouard	
208	Narbonne	Conseiller général		
209	Nourry Pierre	Député Oued, Jouda	Casemare Pierre	
210	Ober	" Mustapha	Buil, Bayle Lemoine	
211	Olivier	" El Biar	Bouillet - De Vulpellien	
212	Oster Jacques	" Dely Beahim	Poyet, Ernest	
213	Oustry Frédéric	" Deall Mizan	Gabet, Henri	
214	Palomei Jean Baptiste	" Maison Carre	Denis Péry - Delaland, Duvet	
215	Panis Frédéric	" Boghar	Leffrin Pierre	
216	Pazangue Jean	" S ^t Sadiant	Dural Joseph	
217	Pazis Edmond Louis	" Kouba	Rouquet Ssidore	
218	Pazpate	" Alger	Schiessino Jaumont - Ximéni - Souley, Rigal	
219	Pécho L	Conseiller général		

NUMÉROS d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
220	Tegezi, Michel	Délégué Sidi-Moussa	Sadet Auguste	
221	Letih	" Alger	Schiassino. Jammou. Liment Soudry. Rigal	
222	Licard, François	" Jout National	Deaquoli Pierre	
223	Litarin Adolphe	" Maison Carrée	Denis Péry. Delahaut Edmond	
224	Loitte	" Alger	Schiassino. Jammou. Liment Soudry. Rigal	
225	LONS, Etienne	" Isserville	Sinard. Léopold	
226	Louzeilly Edmond	" Mithiane	Bertzenobugen. Hartmann Jacquès	
227	Lousson	Conseiller général		
228	Lendon	Délégué Mustapha	Becil. Bayle. Lemoine	
229	Luchscher	" Boufarik	Layard.	
230	Luybazeau. Magicien	" Bir Kabalon	Sicard. Jules	
231	Luyoon. Bercan Jacques	" Arba	Miza Antoine	
232	Rembaud	" St. Eugène	Lamadchaine. Bardin	
233	Reat	" Riset	Holl	
234	Refrégier, Pierre	" Oued el-Aheng	Gascq. Henri	
235	Régler	" Média	Aenal. Bengecolle	
236	Réserve	" Mustapha	Becil. Bayle. Lemoine	
237	Rey	Conseiller général		
238	Rey, Alfred	Délégué Esfeschoun	Camagni Paul	
239	Rey, Gustave	" Arba	Miza Antoine	
240	Rey, Louis	" Mouim Carrée	Denis Péry. Delahaut Edmond	
241	Richardot Armand	" Orlida	Besson Alphonse. Delahaut Félicien	
242	Richemont (de) Edgard	" Bichouta	Gazein Eugène	
243	Rieu, Jean	" Hussein Deg	Bosch Thomas. Scerardis	
244	Rivault, Jules	" Oberbelli	Buguin. Paul	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
245	Ricci Fernand	Délégué Oriskani	Bresson Alphonse	Pelletier Félix
246	Robert	Conseiller général		
247	Rollin	" St. Ferdinand	Dural Joseph	
248	Romeo	Délégué Alger	Schiassino. Jammou - Ximemi. Souley. Rigal	
249	Rogue	" Boufarik	Daycard - Marsalon	
250	Roseau Léon	" Kori	Maitre Jules	
251	Rosel	" Alger	Schiassino. Jammou. Ximemi Souley. Rigal.	
252	Roucaïrol	" Abidia	Azual. Bengerolle	
253	Rouyer	" Alger	Schiassino. Jammou. Ximemi - Souley. Rigal	
254	Runtz Jean	" Haussonville	Gaspard Charles	
255	Saint. Martin	" Alger	Schiassino. Jammou. Ximemi Souley. Rigal	
256	Saint. Raymond	" El Achour	Augé	
257	Saliège Joseph	" Rougurea	Sefebrea Charles	
258	Santerre Albert	" Castiglione	Blive, Joseph	
259	Sarlande	" Rouiba	Métra	
260	Sauzin	Conseiller général		
261	Savignon	Délégué Alger	Schiassino. Jammou. Ximemi - Souley. Rigal	
262	Seguy Georges	" Miskiana	Berteaud Eugène Martinazzo Jadyus	
263	Serpaggi	Conseiller général		
264	Sintes Joseph	Délégué Hussein Day	Bosch Bloma. Ferrandis Jh	
265	Sintes Michel	" Ain. Baya	Guiney. Schouard	
266	Simon	" St. Eugène	Lamadelaine. Bardin	
267	Simonnet	" Alger	Schiassino. Jammou. Ximemi Souley. Rigal	
268	Smith Auguste	" Skoueli	Grange, Daniel	
269	Stefanopoli	Conseiller général		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
270	Stolz. Louis	Délégué	Cresera	Sauter. Eugène
271	Stuenem Oscar	"	Chébli	Sacroix Louis
272	Sue Pierre	"	Foutka	Ramuge, Charles
273	Sulange (de)	"	St. Bicar	Boillet. de Sulpicien
274	Succouf. Jacques	"	Sittze	Altenbourger, Charles
275	Sachet	"	Alger	Schiassino. Jaumon Aimons. Souley. Régal
276	Sevier Benjamin	"	Bhida	Bresson Alphonse Lellier Frédéric
277	Sedeschi	"	Alger	Schiassino. Jaumon. Aimons Souley. Régal
278	Séton, Achille	"	Oui Sultan	Boisfau, Gustave
279	Shérenet	"	Saoula	Ruitort, Bartholomy
280	Shourenot	"	Beidia	Arenal, Bengesole
281	Shuillier	Conseiller général		
282	Shuillier	Délégué	Mustapha	Brech. Bayle. Lemoine
283	Sissier	"	Guyotville	Rondeau
284	Senchi J. B. C.	"	Bois Saie	Sardien Joseph
285	Seicon Auguste	"	Moutendte	Bizgi Lucien
286	Suja Henri	"	Abou Larue	Denis Percy. Dechante Dumas
287	Valdan (Bois)	"	Delys	Bousseret Jules
288	Vallat Auguste	"	Chuchell	Buguin Paul
289	Vécola	Conseiller général		
290	Vessieres	Délégué	St. Eugène	Lamadaine. Bardin
291	Vie Louis	"	Kolea	Faizant Aubin. Ferras Paulin
292	Villeneuve	"	Alger	Schiassino. Jaumon. Aimons Souley. Régal
293	Vitrac Jean	"	Boum Day	Boesch Thomas
294	Vivier	"	Attaba	Ferrandis J. B. Shérenet

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
295	Wachoux	Délégué Mustapha	Rezil. Bayle. Lemoine	
296	Wacot	" Boninon	Laurent Alexandre	
297	Weiss Sybrani	" Obéagas	Villemain Auguste	
298	Ziraco Nicolas	" Maison-Carree	Demi Léry, Deblaux Bruno	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A *Alger*, le *26* *Décembre* 1902.

Le Préfet

A. H. M.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- rages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
<u>Arrondissement d'Alger</u>					
Aïn Baya	Sintès Michel	A	Quincy Edouard	A	
	Jan, Charles	A			
Alger	Fèvre	#	Schiaffino	#	
	Goitte	#	Jaumon	#	
	Allezard	#	Siméoni	#	
	Cachet	#	Souley	#	
	Marill	#	Rigal	#	
	Roset	#			
	Parpaite	A			
	Petit	#			
	Delage	A			
	Balard	#			
	Moreau	#			
	Cedechi	#			
	Achille	#			
	Crespin	A			
	Wéli	#			
	Rouyer	#			
	St. Martin	A			
	Savignon	#			
	Romeo	#			
	Hilleneuve	#			
Simounet	#				
Cervera	#				
Aprosio	#				
Blanc Valéry	#				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Alma	Boirin Doreau	A A	Fubert	A	
Amen el Ain	Mansuy, Ernest Bernard, Auguste	A A	Bonin Charles	A	
Arba	Rey Gustave Gaseau Hippolyte Suyson-Berreau J. J.	A A A	Mira Antoine	A	
Arbatache	Mayerhoffer	A	Taglio	A	
Attatba	Fivier	A	Chirust	A	
Aumode	Giovannoni Dubouché	A A	Hollhart, Philippe	A	
Baba Hassen	Chollet, Basile Pierre Houradou Jules	A A	Chabanis Jean	A	
Beni Mired	Hoffmann Eugène Dalbigot Louis	A A	Seguin Maurice	A	
Bérard	Borde Ernest	A	Gorveaux Charles	A	
Birkadom	Maréchal Eugène Boyer, Auguste	A A	Mathieu Charles	A	
Birmandreis	Carlet Cinglade	A A	Renou	A	
Bir Rabalon	Suybureau Nazien	A	Girard Jules	A	
Birtouta	de Richemont Eugène Broyer Joseph	A A	Garcin, Eugène	A	
Blida	Le Goff, Armand Berard, Emile Marchal, Marcel Richardot, Armand Capus, Prosper Cesari, Benjamin	A A A A A A	Bresson Alphonse Pelletier Frédéric	A A	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Blida	Ricci, Fernand François Auguste Charles Messana, Joseph	# # #			
Bonfarik	Gurtschet Charlot Augustin Roque Fallour Guzard Guyon Mazoyer Chapuis Brun	# # # # # # # # #	Payraud Marsalon	# #	
Boninan	Harot	#	Laurent alexandre	#	
Bonira	Desbois, Louis Claire Eugène	# #	Mazoyer J. Bap ^{te}	#	
Boukikou	Appert, Edouard	#	Cupéche Jean Marie	#	
Bouzarza	Tolo Ernest Saliege Joseph	# #	Lefebvre Charles	#	
Custiglione	Esmanqart, Victor Santerre Albert	# #	Olive Joseph	#	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Chebli	Olymes Paul Hurn, Oscar	# #	Lacroix, Louis	#	
Chéragas	Galand Achille Dunoyer Antoine Weiss Sylvan	# # #	Gillemain Auguste	#	
Cherchell	Hallat, Auguste Rivaille Jules Munkel Albert	# # #	Huguin, Paul	#	
La Chiffa	Boyer Lazare Clos Alfred	# #	Pages, Pierre	#	
Courbet	Ehrenpfort, Charles	#	Belvalette Jean	#	
Criseria	L Louis	#	Lanter, Eugène	#	
Dely Ibrahim	Garnier Joseph Oster Jacques	# #	Boyer Ernest	#	
Donira	Gontard Charles Babilie William Choeou Lucien	# # #	Marnet Théodore	#	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Dravica	Larousse Jean	#	Duvigneau Jean	#	
	Durand alphonse	#			
El. Achoue	Saint Raymond	#	Cugé'	#	
El Agroun	Blanc	#	Leueq	#	
	Danger	#			
El Bixar	Olivier	#	Boillet	#	
	de Bonald	#	de Tulpillier	#	
	Dechenaux	#			
	Arnaud	#			
	de Bellerocche	#			
	de Sulauze	#			
Felia Faure	Herbeman Emile	#	Ruston Charles	#	
Fondouk	Maurel Jean	#	Brugnet Emile		
	Larner Cousaint	#			
Fod de l'Eau	Alzinat Benoit	#	Marquès Christoph	#	
	Jouve alphonse	#			
	Juaneda Jean	#			
Fouka	Corbiere Jean	#	Ramage Claude	#	
	Luc Pierre	#			
Goucoya	Massonet, Edouard	#	Jardon Lion	#	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Guyotville</i>	<i>Bourgeon</i>	#	<i>Roudeau</i>	#	
	<i>Cissier</i>	#			
	<i>Chazot</i>	#			
<i>Busseim Dey</i>	<i>Sintis Joseph</i>	#	<i>Bosch Thomas</i>	#	
	<i>Titrae Jean</i>	#	<i>Ferrandis Joseph</i>	#	
	<i>Rieu Jean</i>	#			
	<i>Bosch Jean</i>	#			
	<i>Dupeyron Victor</i>	#			
	<i>Daron Jean</i>	#			
	<i>Dallias, Cyprien</i>	#			
	<i>Brunet Paul</i>	#			
	<i>Morla Pierre</i>	#			
<i>Kolea</i>	<i>Laurens Albert</i>	#	<i>Faizant, Antoine</i>	#	
	<i>Bérenget, Jules</i>	#	<i>Cervas, Paulin</i>	#	
	<i>Bailly Francis</i>	#			
	<i>Jacquemont, Camille</i>	#			
	<i>Finatou, Paul</i>	#			
	<i>Hie, Louis</i>	#			
<i>Kouba</i>	<i>Bernard Henri</i>	#	<i>Rouquet, Sidore</i>	#	
	<i>Paris, Ed^d Louis</i>	#			
	<i>Jacquoy, Pierre</i>	#			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Machelma	Bonat scraphin	#	Ogier, André	#	
Maison-Blanche	Cot Arthur	#	13 ^{on} Cottu	#	
Maison-Carrée	Rey, Louis	#	Denis Lerez	#	
	Lebailly, Louis	#	Delalande	#	
	Crocherie, Henri	#			
	Dantoine Augustin	#			
	Lévy Henri	#			
	Lecaro Nicolas	#			
	Salomès J. 13 ^{te}	#			
	Sitavin Adolphe	#			
	Mirmont Edmond	#			
Marengo	de Malglaive, Maurice	#	Laureton amédée	#	
	Domard, Paul	#			
	Cernaud, Paul	#			
Minerville	Farges Gabriel	#	Deraisin Edmond	#	
	Franchi, Pierre	#			
Meyrad	Despauv Ernest	#	Caillaud Pierre	#	
	Blanc Louis	#			
Mouzaiaville	Laforge Léon	#	Boudet Benoît	#	
	de Lonsac Edmond	#			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Mustapha	Gaillarde	#	Breil	#	
	Bose	#	Bayle	#	
	Loudigné	#	Lemoine	#	
	Ober	#			
	Chuiller	#			
	Prudon	#			
	Lombard	#			
	Wachena	#			
	Gauchon	#			
	Maré's	#			
	Hus	#			
	Réserve	#			
Dooi	Roseau Léon	#	Maître Jules	#	
Oued el Allung	Rebregier Pierre	#	Gasc Henri	#	
	Carrière Eugène	#			
Ouled Fayet	Champail Antoine	#	Capecechi	#	
	Colomies François	#			
Salotro	Baratin	#	Lape Antoine	#	
La Réghaia	Martin	#	Simonin	#	
Rivet	Reâl	#	Wall	#	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Roniba	Bambier Duroux Sarlande	# # #	Média	#	
Roovigo	Brunet Eugène Dumas Albert	# #	Beaumont Antoin	#	
St Eugène	Cardaire Chevalier Fessières Bonner Rambaud Simon	# # # # # #	Lamadeline Bardin	# #	
St Ferdinand	Rollin Eugène	#	Duval Joseph	#	
St Pierre St Paul	Bourlier Charles	#	Gobel François	#	
Saxoula	Chévenet Berna Joseph	# #	Ruitort Barthelamy	#	
Sidi Moussa	Lelegri Michel Cousté Jean	# #	Ladet Auguste	#	
Souma	Mumière Dumas	# #	Carre Paulin	#	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Staxouli	Cugeraud Charles Smith Auguste	# #	Grange Daniel	#	
Téteschoum	Rey, Alfred Beck, Amédée	# #	Camagni, Paul	#	
Tipaza	Baril Meyer	# #	Peteland	#	
<u>Arrondissement de Média</u>					
Berrouaghia	Jamot, Etienne Humbert Gustave	# #	Lozand, Louis	#	
Boghar	Paris Frédéric	#	Joffrin Pierre	#	
Boghari	Coulet Laffont	# #	Joanicot	#	
Damiette	Malleval Michel	#	Georges Edmond	#	
Lodi	Izard, Jean	#	Quartiro Paul	#	
Media	Boucaïrol Boisset	# #	Ornal Brugerolle	# #	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Media</i>	<i>Calmet</i>	<i>A</i>			
	<i>Bugnet</i>	<i>A</i>			
	<i>Lapostolle</i>	<i>A</i>			
	<i>Régler</i>	<i>A</i>			
	<i>Cazalas</i>	<i>A</i>			
	<i>Chouvenot</i>	<i>A</i>			
	<i>Denis</i>	<i>A</i>			
<u>Arrondissement de Miliana</u>					
<i>Afreville</i>	<i>Arnaud, Auguste</i>	<i>A</i>	<i>Roux Baptiste</i>	<i>A</i>	
	<i>Jung Christophe</i>	<i>A</i>			
<i>Aïn Sultan</i>	<i>Célon Achille</i>	<i>A</i>	<i>Boniface, Gustave</i>	<i>A</i>	
<i>Bou Medfa</i>	<i>Gourgues, Moys</i>	<i>A</i>	<i>André 71^{te}</i>	<i>A</i>	
<i>Duperré</i>	<i>Gibert</i>	<i>A</i>	<i>Henry</i>	<i>A</i>	
	<i>Gournail</i>	<i>A</i>			
<i>Herba</i>	<i>Eytier</i>	<i>A</i>	<i>Blanc</i>		
<i>Laxarande</i>	<i>Durros, André</i>	<i>A</i>	<i>Gabelou, Ambroise</i>	<i>A</i>	
<i>Littci</i>	<i>Surcouf Jacques</i>	<i>A</i>	<i>Altembourger Charles</i>	<i>A</i>	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Mtiliana	Pourailly Edouard Seguy Georges Carru Adolphe Dianoux Auguste Bernard Eugène Ferrand Jean Baptiste	# # # # # #	Bertrand Eugène Martinazzo Jacques	# #	
Rouina	Meunier	#	Boutonnet	#	
Geniet el Haïad	Eynard Antoine Lafon Georges	# #	Hueck Charles	#	
Soud Benian	Charpentier François	#	Gex Joseph Félix	#	
<u>Arrondissement d'Orléansville</u>					
Altafo	Frachebois Jean	#	Louis Houder	#	
Carnot	Bernard Antoine Gros Cadaud Joseph	# #	Jubillon Lucien	#	
Cavaignac	Allemand Henri	#	Couturier Louis	#	
Charon	Giret Pierre	#	Bourque Raymond	#	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Montinotte	Cricou, Auguste	#	Birgi Lucien	#	
Orléansville	Mino Pierre	#	Servalles	#	
	Morand	#	Casabonne	#	
	Ottard Albert	#			
	Bouteloup	#			
	Gentet	#			
Oud Jodda	Fouvy Pierre	#	Casenave Pierre	#	
	Bure Louis	#			
Cénis	Martin Alexandre	#	Loffredo Evangeliste	#	
	Bado Nicolas	#			
<u>Arrondissement de Tizi-Ouzou</u>					
Bois Sacré	Cruchi J. Bte	#	Cardier Joseph	#	
Bordj Menâiel	Carl	#	Heinert	#	
	Dudea	#			
Camp du Maréchal	Cringes Félicia	#	Cricqui Jean	#	
Dellys	Bernasconi Antoin	#	Bauveret Jules	#	
	de Taldan Houa	#			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Ora. el. Mizan	Custey Frédéric	#	Gabet Henri	#	
	Giron Hubert	#			
Fort National	Picard François	#	Frappoli Pierre	#	
Hanssonvillers	Runtz Jean	#	Gaspard Charles	#	
Isserville	Oudouy Bonaventure	#	Sinard Léopold	#	
	Pons Etienne	#			
Mizkla	Boullu Joseph	#	Cordé Gustave	#	
Mizabeau	Granier	#	Charpin	#	
Rebwal	Calvet Jules	#	Bouysson Victor	#	
Tizi Ourou	Casanova	#	David Jules	#	
	Huchard	#			
Tizi Rinif	Lafond Auguste	#	Bedouin Sylvain	#	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A

Alger, le 7 Décembre 1902.

Le Préfet,
M. M. M.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU BUREAU DE VOTE.

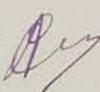
(N°s 1 à 100 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

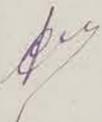
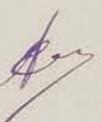
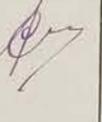
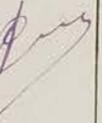
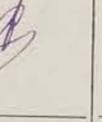
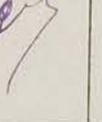
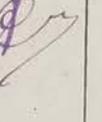
On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le _____ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

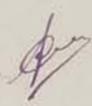
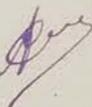
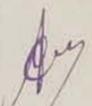
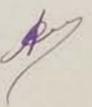
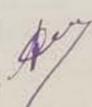
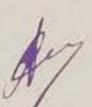
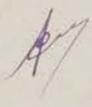
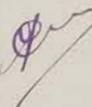
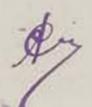
On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

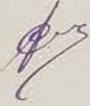
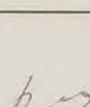
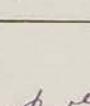
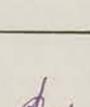
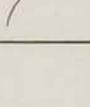
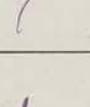
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	Achille Délégué d'Alger.					
2	Adoury. Banassanture délégué d'Isserville.					
3	Aillaud. Conseiller Général.					
4	Allemand. Henri délégué de Cavaignac					
5	Allezard. délégué d'Alger					
6	Altairac Conseiller Général.					
7	Alzina. Benoit délégué de Font de l'Eau					
8	Anglade. délégué de Buzandres.					
9	Aoustin Conseiller Général.					
10	Arnaud. délégué d'El Biar.					
11	Arnaud. Auguste, délégué d'Affreville					
12	Arnaud. Paul, délégué de Marengo.					

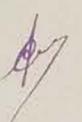
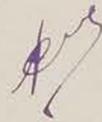
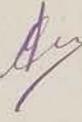
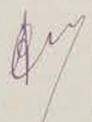
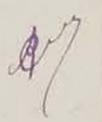
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
13	<i>Appert</i> <i>Edouard.</i> délégué de Bourkika					
14	<i>Apradio</i> délégué d'Alger					
15	<i>Attard.</i> <i>Albert</i> délégué d'Orléansville	<i>Servolles.</i>				
16	<i>Augeraud</i> <i>Charles</i> délégué de Staouéli					
17	<i>Aumerat</i> Conseiller Général.					
18	<i>Aymes</i> <i>Paul.</i> délégué de Chobli					
19	<i>Babillee</i> <i>William.</i> délégué de Danera					
20	<i>Bado</i> <i>Nicolas.</i> délégué de Cénès					
21	<i>Baille.</i> Conseiller Général.					
22	<i>Bailly</i> <i>François.</i> délégué de Kolia					
23	<i>Balard.</i> délégué d'Alger					
24	<i>Baratin</i> délégué de Palestro	<i>Pape</i> <i>Antoine.</i>				

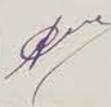
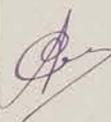
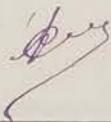
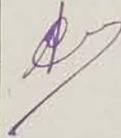
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
25	Baubier délégué de Raniba.					
26	Beck. délégué de Lefschau.					
27	Begey. Démite et Conseiller Général.					
28	Belle. Conseiller Général.					
29	Belleroche (de) délégué d'El Biar					
30	Berard. Emile délégué de Blida.					
31	Berenger Jules délégué de Kole'a.					
32	Berna. Joseph. délégué de Sasula.					
33	Bernard. Antoine délégué de Carnot.					
34	Bernard. Auguste. délégué d'Amour El ain					
35	Bernady. délégué d'Orléansville.					
36	Bernard. Eugène. délégué de Miliana.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
37	Bernasconi Antoine délégué de Dellys.					
38	Besnard. Henri délégué de Kouba					
39	Blanc délégué d'El Affroum					
40	Blanc Louis délégué de meunad.					
41	Blanc. Valery. délégué d'Algier					
42	Boisset délégué de Média.					
43	Bonald (de) délégué d'El Biar.					
44	Bonat délégué de Mahelma.					
45	Bonnes délégué de St-Eugène					
46	Bordes délégué de Bernard.					
47	D ^r Bordo Conseiller Général.					
48	Bosc. délégué de Mustapha.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
49	Bosch. Jean. délégué d'Hussein Bey.					
50	Boullu. Joseph. délégué de mékla					
51	Bourlier Charles. délégué de St-Pierre St-Paul.	Gobel Français.				
52	Bouteloup. délégué d'Orléansville.					
53	Boyer. Auguste. délégué de Boukadem.					
54	Boyer Lazare. délégué de la Chiffa					
55	Broussais Conseiller Général.					
56	Broyer. Joseph. délégué de Birtouta.					
57	Brun délégué de Boufarik					
58	Brunet Eugène délégué de Ravigo.					
59	Brunet Paul. délégué d'Hussein Bey.					
60	Bugnet. délégué de Média.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
61	Bure Louis délégué d'Orléans.					
62	Calmet délégué de Médès.					
63	Calvet Jules délégué de Rebeval.					
64	Carbonnel Conseiller Général.					
65	Cardaire délégué de St-Eugène.					
66	Carl délégué de Bordj-ménaiel.					
67	Carlet délégué de Birmandreis.	Renou.				
68	Carrère Eugène. délégué d'And.-St-Allong.					
69	Carru. Adolphe. délégué de Miliana.					
70	Casanova délégué de Cizi-Auzou.					
71	Cazalas délégué de Médès.					
72	Cazelle Conseiller Général.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
73	Cervera. délégué d'Alger					
74	Champreil Antoine délégué d'ouled Fayet					
75	Chapuis délégué de Boufarik					
76	Chapus Prosper. délégué de Blida.					
77	Charles Messance Joseph. délégué de Blida					
78	Charlot Augustin délégué de Boufarik					
79	Charpentier François. délégué de Vessoul Bonian					
80	Chaze. Conseiller Général.					
81	Chazot. délégué de Gujastalle					
82	Chevalier. délégué de St Eugène					
83	Chocou. Lucien. délégué de Douera.					
84	Chollet. Basile Pierre délégué de Baba Hassan.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
85	Clairé Eugène. Délégué de Bouira.					
86	Clos Alfred. Délégué de la Chiffa					
87	Collin Député.					
88	Colomies Français. Délégué d'Andes Fayet					
89	Corbière Jean. Délégué de Fouka.					
90	Cot Arthur. Délégué de Maison Blanche					
91	Coulet Délégué de Boghari.					
92	Courgeon Délégué de Guyotville.					
93	Couste Jean. Délégué de Sidi-maoussa.					
94	Crespin Délégué d'Alger					
95	Crocherie Henri. Délégué de Maison Carnée.					
96	Dalbigot. Louis Délégué de Beni Mered.					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *cent* électeurs.

A *Alger*, le *27* décembre 1902.

Le Préfet,

M. No. 107

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de

cent

émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

Augier

Les Scrutateurs,

C. Apron
P. P. P.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU BUREAU DE VOTE.

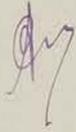
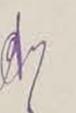
(N^{os} *101* à *200* DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le _____ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

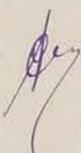
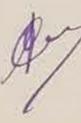
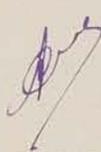
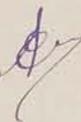
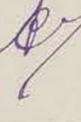
La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

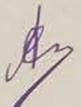
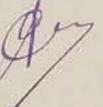
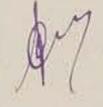
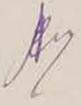
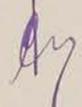
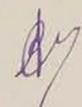
La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
101	Lechenaux délégué d'El Biar.					
102	Delaye délégué d'Alger					
103	Denis délégué de Médéa.					
104	Desbois Louis délégué de Bouira.					
105	Despauz. Ernest. délégué de Meurad.					
106	Dianoux Auguste. délégué de Miliana.					
107	Domard. Paul. délégué de Marengo.					
108	Doreau délégué de l'Alma.					
109	Dubouché. délégué d'Aumale.					
110	Dudex. délégué de Bouff.-Ménard.					
111	Dumas délégué de Sauma.					
112	Dumas. Albert. délégué de Rouigo.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
113	Dunoyer Antoine délégué de Cheragas.					
114	Dupeyron Victor délégué de Hussein Dey.					
115	Durand. Alphonse délégué de Drania.					
116	Duroux. délégué de Ramba.					
117	Durros André. délégué de Lavarande.					
118	Ehremport Charles délégué de Caumbet.					
119	Eininget Jelle délégué de Camp du maréchal.					
120	Ismangart Victor délégué de Castiglione.					
121	Lynard. Antoine délégué de Benit-Sl Had.					
122	Oytier. délégué de Kherban.					
123	Fallour délégué de Boufarik.					
124	Farges. Gabriel. délégué de Menerville.					

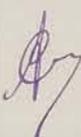
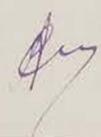
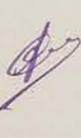
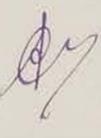
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
125	<i>Finatou</i> Paul. délégué de Holi'a		<i>[Signature]</i>			
126	<i>Ferrand</i> Jean Baptiste. délégué de Miliana.		<i>[Signature]</i>			
127	<i>Fèvre</i> délégué d'Alger		<i>[Signature]</i>			
128	<i>Folco</i> Ernest délégué de Baugaria		<i>[Signature]</i>			
129	<i>Frachebois</i> J. Antoine délégué des Atafs		<i>[Signature]</i>			
130	<i>Franchi</i> Pierre délégué de menerville		<i>[Signature]</i>			
131	<i>Francois</i> Auguste délégué de Blida		<i>[Signature]</i>			
132	<i>Gaillarde</i> délégué de mustapha		<i>[Signature]</i>			
133	<i>Galand</i> achille délégué de cheragas.		<i>[Signature]</i>			
134	<i>Garnier</i> Joseph délégué de Dely-Brahim.		<i>[Signature]</i>			
135	<i>Gascon</i> Hippolyte délégué de l'Arba		<i>[Signature]</i>			
136	<i>Gauchon</i> délégué de mustapha.		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
137	Gentet. délégué d'Arleausville.					
138	Gérente D ^r Conseiller Général.					
139	Gibert. délégué de Duperré					
140	Giovannoni délégué d'Aumale.					
141	Giret délégué de Charan					
142	Giron délégué de Dra. St. mizgu					
143	Gobel. Conseiller Général.					
144	Gontard. délégué de Dauvra :					
145	Gourgues délégué de Bau. modfa					
146	Gournail délégué de Duperré					
147	Granier délégué de Mirabeau					
148	Gros Conseiller Général.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
149	Gros Cadaud. Joseph. Délégué de Carnot					
150	Guizard. Délégué de Boufarik					
151	Guyon Délégué de Boufarik					
152	Herteman Emile Délégué de Felix Saute					
153	Hoffmann Eugène. Délégué de Beni-mérid					
154	Houradou Jules Délégué de Baba Hassan.					
155	Huchard. Délégué de Bizianzan					
156	Humbert Gustave Délégué de Berranaghia					
157	Izard. Jean Délégué de Lodi.					
158	Jacquey. Pierre Délégué de Kouba					
159	Jacquemond. Achille Délégué de Kolia					
160	Jarnot Edouard. Délégué de Berranaghia					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
161	Jobez Conseiller Général.					
162	Jouve Alphause délégué de Fort de l'Eau					
163	Juanéda Jean. délégué de Fort de l'Eau					
164	Jung. Christophe. délégué d'affreville					
165	Laffont Délégué de Boghani					
166	Lafon Georges Délégué de Cimet. St Had					
167	Lafond. Auguste Délégué de Turj. Reniff					
168	Laforge Léon. Délégué de Mauzacville					
169	Lannes Louisaint délégué de Fandouch					
170	Lansac (de) Edouard délégué de Mauzacville					
171	Lapostolle. délégué de Média					
172	Larousse. Jean. délégué de Drania.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
173	Laurens Mort délégué de Kole'a.					
174	Lauvrière Conseiller Général.					
175	Lebailly Louis délégué de maison Carrée.					
176	Le Goff Armand. délégué de Blida.					
177	Letellier Conseiller Général.					
178	Lombard. délégué de Mustapha.					
179	Loudigné délégué de Mustapha.					
180	Malleval Michel. délégué de Damiette.					
181	Malglaise (de) délégué de Marengo.					
182	Mansuy Ernest délégué d'Amour El ain.					
183	Marchal Conseiller Général.					
184	Marchal. Marcel. délégué de Blida.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
185	Maréchal Eugène délégué de Birkadsem.					
186	Marès délégué de Mustapha					
187	Baril délégué de Cijaza					Le nom était pré- cédemment orthogra- phié, Marillet.
188	Marill délégué d'Alger					
189	Martin délégué de Righaia.					
190	Martin Alexandre délégué de Ténès					
191	Mayerhoffler délégué de l'arbatache					
192	Massonet Edouard. délégué de Gauraya					
193	Maurel. Jean. délégué de Sandaouk	Brugnet Emile Suppléant.				
194	Mazoyer. délégué de Boufarik					
195	Mélé délégué d'Alger					
196	Meunier délégué de Rouina.					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *cent* électeurs.

A *Alger*, le *27* décembre 1902.

Le Préfet,

M. A. M.

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *quatre-vingt-dix-neuf* émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

Augere

Les Scrutateurs,

C. Aguirre
P. B.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU BUREAU DE VOTE.

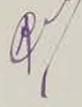
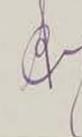
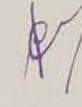
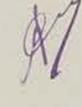
(N°s *201* à *298* DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

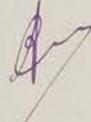
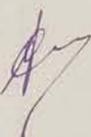
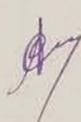
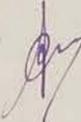
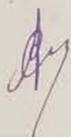
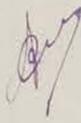
On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le _____ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

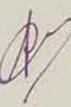
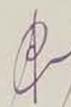
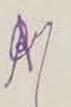
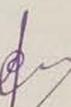
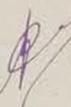
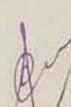
On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

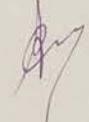
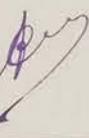
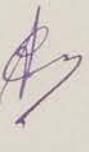
La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

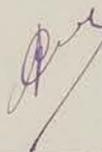
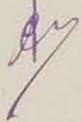
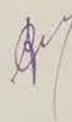
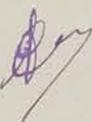
La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

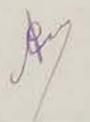
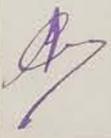
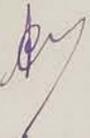
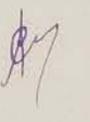
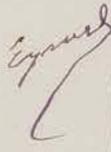
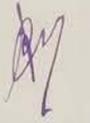
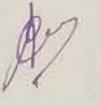
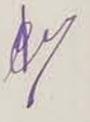
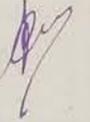
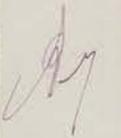
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
201	Morand délégué d'Orléansville					
202	Moreau. délégué d'Alger					
203	Morla Paire délégué d'Houssein Day					
204	Munière délégué de Sauma					
205	Munkel. Albert. délégué de Chershell					
206	Mus. délégué de Mustapha					
207	Mau Charles délégué d'Ain Baya.					
208	Marbonne. Conseiller Général.					
209	Mourry. Pierre délégué d'oued Fodda					
210	Ober. délégué de Mustapha					
211	Ollivier délégué d'El Bian					
212	Oster Jacques. délégué de Dely Ibrahim					

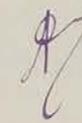
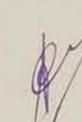
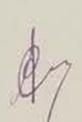
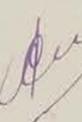
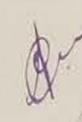
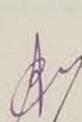
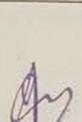
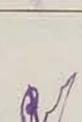
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
213	<i>Oustry</i> <i>Fredéric</i> délégué de Dra-el-mizgan					
214	<i>Palomès</i> <i>Jean Baptiste</i> délégué de maison Carrée					
215	<i>Lanis</i> <i>Fredéric</i> délégué de Boghar					
216	<i>Larange</i> <i>Jean</i> délégué de S ^t -Ferdinand					
217	<i>Laris</i> <i>Edmond Louis</i> délégué de Kouba					
218	<i>Larvaite</i> délégué d'Alger					
219	<i>Lécho</i> Conseiller Général.					
220	<i>Lélegri</i> <i>Michel</i> délégué de Sidi-moussa					
221	<i>Petit</i> délégué d'Alger					
222	<i>Picard</i> <i>François</i> délégué de Fort-National					
223	<i>Pitavin</i> <i>Adolphe</i> délégué de maison Carrée					
224	<i>Poitte</i> délégué d'Alger					

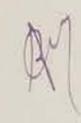
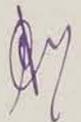
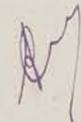
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
225	Lons Etienne délégué de Issenville					
226	Lourailly. Edmond. délégué de Miliana					
227	Lousson Conseiller Général.					
228	Prudon délégué de Mustapha					
229	Lurtschet délégué de Boufarik					
230	Luybureau. Mazières délégué de Bir Rabatou					
231	Luyou Berrau Jacques. délégué de l'arba					
232	Rambaud. délégué de St. Eugène					
233	Réal. délégué de Rivet					
234	Refrégier. Pierre délégué d'oued El Alloug					
235	Régler délégué de Média					
236	Réserve. délégué de Mustapha					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
237	Rey Conseiller Général.					
238	Rey, albert. délégué de Guefeschoun					
239	Rey, Gustave délégué de Orba					
240	Rey, Louis délégué de Maison Carrée					
241	Richardot Armand. délégué de Blida					
242	Richemont (de) Edgard. délégué de Birtanka					
243	Rieu, Jean délégué d'Hussein Dey					
244	Rivaille, Jules. délégué de Cherchell.					
245	Ricci, Fernand. délégué de Blida					
246	Robert Conseiller Général.					
247	Rollin délégué de S. Ferdinand					
248	Romeo. délégué d'Alger					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
249	Roque. délégué de Boufarik					
250	Roseau. Léon. délégué de Mavi					
251	Roset. délégué d'Alger					
252	Roucaïrol. délégué de Médéa					
253	Rouyer délégué d'Alger					
254	Runtz Jean délégué d'Haussonvillers					
255	Saint-Martin délégué d'Alger					
256	Saint-Raymond délégué d'El Achau					
257	Saliege Joseph. délégué de Bouzareah					
258	Santerre. Albert. délégué de Castiglione					
259	Sarlande délégué de Raniba					
260	Saurin Conseiller Général					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
261	Savignon délégué d'Alger					
262	Léguay G. Georges délégué de Miliana	Bertrand.				
263	Serpaggi Conseiller Général.					
264	Sintès Joseph. délégué d'Hussein Dey.					
265	Sintès Michel. délégué d'Aïn Taya					
266	Simon délégué de St-Eugène					
267	Simouret délégué d'Alger					
268	Smith Auguste. délégué de Staaneli					
269	Stefanopoli Conseiller Général.					
270	Stotz. Louis délégué de Crescia					
271	Sturron. Oscar. délégué de Chebli					
272	Luc. Pierre délégué de Fautka					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
273	Sulauze (de.) délégué d'El Biar					
274	Surcouf. Jacques délégué de Litté					
275	Cachet délégué d'Alger					
276	Cexier Benjamin délégué de Blida					
277	Cedeschi délégué d'Alger					
278	Céton Achille. délégué d'ain Sultan					
279	Chevenet délégué de Saoula					
280	Chouvenot. délégué de Médoua					
281	Chuillier Conseiller Général.					
282	Chuillier. délégué de Mustapha					
283	Cissier délégué de Guyotville					
284	Cruchi. J. Baptiste. délégué de Bois Sacré					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
285	<i>Ericou.</i> Auguste délégué de Mantovatto					
286	<i>Cuya</i> Henri délégué de maison Carrée					
287	<i>Valdan (Se.)</i> Henri délégué de Delys					
288	<i>Vallat.</i> Auguste délégué de Cherchell.					
289	<i>Verola.</i> Conseiller Général.					
290	<i>Vessière</i> délégué de St. Eugénie					
291	<i>Vie</i> Louis délégué de Koléa					
292	<i>Villeneuve</i> délégué d'Alger					
293	<i>Vitrac.</i> Jean. délégué d'Hussein Dey.					
294	<i>Vivier</i> délégué d'Attatba					
295	<i>Wacheux</i> délégué de Mustapha					
296	<i>Warot.</i> délégué de Baïnian					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *quatre vingt dix huit* électeurs.

A *Alger*, le *27* Décembre 1902.

Le Préfet,

A. H. ...

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *quatre-vingt dix huit* émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

A. H. ...

Les Scrutateurs,

C. Apronin
P. ...

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT

M. Gerente	M. Letellier	M. Blanc Valery	M. Le Redon	M. Bordes	M. Pourcelly	
20						20
40						40
60						60
80						80
100						100
120						120
140						140
160						160
180						180
200						200

M.	M.	M.	M.	M.	M. Altouma	
20						20
40						40
60						60
80						80
100						100
120						120
140						140
160						160
180						180
200						200

M.	M.	M.	M.	M.	M.	
20						20
40						40
60						60
80						80
100						100
120						120
140						140
160						160
180						180
200						200

M.	M.	M.	M.	M.	M.	
20						20
40						40
60						60
80						80
100						100
120						120
140						140
160						160
180						180
200						200

M.	M.	M.	M.	M.	M.	
20						20
40						40
60						60
80						80
100						100
120						120
140						140
160						160
180						180
200						200

M.	M.	M.	M.	M.	M. Blanche Blanc	
20						20
40						40
60						60
80						80
100						100
120						120
140						140
160						160
180						180
200						200

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT

M. Gerente	M. Letellier	M. Blanc (Valery)	M. Le Redon	M. Bordes	M. Staurac
20					1
40					
60					
80					
100	14		12		1
120					
140		46		68	
160					
180					
200	150				

M. Pourcelly	M.	M.	M. X	M.	M.
20					
40	1				
60					
80					
100	1				
120					
140					
160					
180					
200					

M.	M.	M. Blanc Poulletier Blanc	M.	M.	M.
20					
40					
60					
80					
100					
120					
140					
160					
180					
200					

M.	M.	M.	M.	M.	M.
20					
40					
60					
80					
100					
120					
140					
160					
180					
200					

M.	M.	M.	M.	M.	M.
20					
40					
60					
80					
100					
120					
140					
160					
180					
200					

M.	M.	M.	M.	M.	M.
20					
40					
60					
80					
100					
120					
140					
160					
180					
200					